



---

## Évaluation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 8201777 « Adrets de Tarentaise »

---

Rapport complet – Décembre 2018



Maître d'ouvrage : Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise

Réalisation : EURL Par Monts et Par Fleurs

Période d'étude : Janvier à Novembre 2018

Auteur : Natacha CLAIRET

Relecture : Sonia COUTAZ (APTV), Gilles FLANDIN (Président COPIL), Stéphanie LEVAVASSEUR (DDT 73), Virginie BOURGOIN (CEN), Alain MACHET (Vivre en Tarentaise), Bernard PONCET (Chambre d'Agriculture de Savoie) et René LUISET (Adjoint à la mairie de Plagne Tarentaise)

Citation : Clairet N., Évaluation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 8201777 « Adrets de Tarentaise » - Rapport complet, EURL Par Monts et Par Fleurs, Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise, Décembre 2018

Photo de la couverture : Prairie fleurie à Hautecour – Sonia COUTAZ

Prestation réalisée avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

# Sommaire

<b>PREAMBULE</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE 1 : ÉVALUATION DU CONTENU DU DOCOB</b>	<b>8</b>
<b>I. CONFORMITE AVEC LE CAHIER DES CHARGES</b>	<b>8</b>
1. GENERALITES ET PRESENTATIONS	8
2. DONNEES ADMINISTRATIVES	8
3. DONNEES ABIOTIQUES	8
4. DONNEES ECOLOGIQUES	8
5. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	9
6. OBJECTIFS	9
7. MESURES	9
8. CHARTE	9
9. SUIVI ET EVALUATION	9
10. ANNEXES	9
<b>II. CONCLUSION</b>	<b>10</b>
<b>CHAPITRE 2 : BILANS THEMATIQUES</b>	<b>11</b>
<b>I. BILAN TECHNIQUE</b>	<b>11</b>
<b>II. BILAN FINANCIER</b>	<b>13</b>
<b>III. BILAN DE LA CONDUITE DE L'ANIMATION</b>	<b>15</b>
1. ANALYSE DE L'ANIMATION	15
2. MODE DE FONCTIONNEMENT	16
3. NIVEAU D'APPROPRIATION DE LA DEMARCHE NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE	16
<b>CHAPITRE 3 : ÉVALUATION DU DOCOB</b>	<b>27</b>
<b>I. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES</b>	<b>27</b>
1. GESTION DES PELOUSES ET DES PRAIRIES	27
2. ÉTUDES ET SUIVI SCIENTIFIQUES	28
3. COMMUNICATION	28
<b>II. ÉVALUATION FINANCIERE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES</b>	<b>30</b>
1. GESTION DES PELOUSES ET PRAIRIES	30
2. ÉTUDES ET SUIVI SCIENTIFIQUE	31
3. COMMUNICATION	31
4. ANIMATION	31
5. CONCLUSION	31
<b>III. REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES</b>	<b>32</b>
1. METHODE	32
2. LES REPONSES AUX QUESTIONS	32
<b>CHAPITRE 4 : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATION</b>	<b>35</b>
<b>I. PERSPECTIVES</b>	<b>35</b>
<b>II. RECOMMANDATIONS</b>	<b>35</b>
1. RETOUR SUR LA DEMARCHE PARTICIPATIF REALISEE AU COURS DES ENTRETIENS DE L'ETE 2018	35
2. PLUS GENERALEMENT	38

<b>CHAPITRE 5 : CONCLUSION</b>	<b>39</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS</b>	<b>40</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXE 1 : GRILLE D'ÉVALUATION DU CONTENU DU DOCOB</b>	<b>42</b>
<b>ANNEXE 2 : REPARTITION ANNUELLE DES JOURNEES D'ANIMATIONS ENTRE 2010 ET 2017</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DE LA PROFESSION AGRICOLE</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES COLLECTIVITES ET ASSOCIES</b>	<b>56</b>
<b>ANNEXE 5 : LISTE DE DIFFUSION DES QUESTIONNAIRES</b>	<b>60</b>
<b>ANNEXE 6 : RESULTATS DES ENTRETIENS DE LA PROFESSION AGRICOLE</b>	<b>62</b>
<b>ANNEXE 7 : RESULTATS DES ENTRETIENS COLLECTIVITES ET ASSOCIES</b>	<b>65</b>

## Table des illustrations

### Tableaux

TABLEAU 1 : DONNEES ADMINISTRATIVES DU DOCOB	5
TABLEAU 2: OBJECTIFS DU DOCOB	6
<i>TABLEAU 3 : BILAN TECHNIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB</i>	12
TABLEAU 4: BILAN FINANCIER DES ACTIONS NON INSCRITES AU DOCOB POUR LA PERIODE 2010-2017	13
TABLEAU 5: BILAN FINANCIER DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES INSCRITES AU DOCOB POUR LA PERIODE 2010-2017	14
TABLEAU 6: BILAN FINANCIER DES MESURES ET ACTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB POUR LA PERIODE 2010-2017	15
TABLEAU 7: TAUX DE PARTICIPATION COMMUNALE DES EXPLOITANTS AGRICOLES	18
TABLEAU 8: PROPOSITIONS DE MESURES PARTICIPATIVES DES EXPLOITANTS AGRICOLES	36
TABLEAU 9: PROPOSITION DE MESURES PARTICIPATIVES ISSUES DES "COLLECTIVITES ET ASSOCIES"	37

### Graphique

GRAPHIQUE 1: ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS CONSACRES A L'ANIMATION DU DOCOB ENTRE 2010 ET 2017	15
---	----

## Préambule

L'évaluation porte sur le DOCOB du site Natura 2000 FR 8201777 « Les Adrets de Tarentaise ». Il concerne la Directive « Habitats, faune et flore ».

Le DOCOB a été validé en septembre 2009. Son animation a débuté le 18 février 2010 et elle a été confiée à l'APTV qui a délégué une partie de l'animation agricole à des intervenants extérieurs. L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) a confié l'animation à une chargée de mission en interne, qui est toujours en poste depuis le début de la mission d'animation.

Le tableau suivant rassemble les différentes données administratives du DOCOB :

Tableau 1 : Données administratives du DOCOB

Date de l'arrêté ministériel de désignation	5 décembre 2016
Initiation de la démarche Natura 2000 « Adrets de Tarentaise » auprès des communes sur le territoire	17 juin 2005
Date de validation du DOCOB par le COPIL	14 septembre 2009
Désignation de l'APTV comme structure animatrice (convention de transfert du site de l'Etat à l'APTV)	18 février 2010
Date de l'arrêté préfectoral d'approbation du DOCOB	17 décembre 2012
Nom de la structure animatrice	Etat (2005-2010) APTV (2010 à aujourd'hui)
Nom des structures porteuses (« opératrices »)	Chambre d'Agriculture de la Savoie (2005-2010) APTV (2010 à aujourd'hui)
Président du COPIL	Gilles Flandin, Maire des Chapelles, Vice-Président Communauté de Communes de Haute Tarentaise et Vice-Président SCOT Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise
Arrêté préfectoral du COPIL	13 novembre 2017
Communes concernées	Algueblanche, Aime La Plagne (Aime, Granier, Montgirod), Bourg-St-Maurice, Bozel, Brides-Les-Bains, Les Chapelles, Feissons-sur-Salins, Hautecour, Montagny, Montvalezan, Plagne-Tarentaise (Côte d'Aime, Valezan), Sainte-Foy-Tarentaise, Séez

## Introduction

Le site Natura 2000 FR 8201777 « Adrets de Tarentaise » couvre 983 hectares et concerne initialement 16 communes. En 2018, celles-ci sont au nombre de 13 après fusion.

La richesse de la flore présente fait de ce site une parfaite illustration de la biodiversité européenne avec 6 habitats naturels d'intérêt communautaire : prairies fauchées montagnardes, pelouses sur sol calcaire et acide, prés humides, tourbière et landes à genévrier.

L'objectif de la démarche Natura 2000 est la préservation de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent. Partant de ce principe, la détermination des objectifs généraux permet de définir les problématiques communes qui prédominent sur le site afin de ne pas se focaliser sur des actions accessoires.

Ainsi, au regard des enjeux de conservation identifiés, des objectifs stratégiques et opérationnels, répartis en 4 thématiques, ont été définis :

*Tableau 2: Objectifs du DOCOB*

Objectif stratégique	Objectif opérationnel
<b>Thématique : Gestion des habitats d'intérêt communautaire</b>	
Maintenir les pelouses et les prairies en bon état de conservation	Favoriser les conditions d'exploitations des agriculteurs
	Définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques nécessaires au maintien des caractéristiques des prairies de fauche de montagne
	Réouverture des prairies abandonnées
Maintenir les autres habitats en l'état	Pas d'intervention particulière
<b>Thématique : Études et suivis</b>	
Améliorer les connaissances entre les relations conditions environnementales/pratiques agricoles/caractéristiques fourragères	Suivi agro-écologique des prairies de fauche de montagne. Méthode CBNA
Améliorer les connaissances sur l'avifaune et l'entomofaune présente dans les prairies de fauche	Effectuer des suivis scientifiques
<b>Thématique : Communication du public et des usages</b>	
Sensibiliser les exploitants sur leurs pratiques et l'influence sur le milieu prairial	Création d'un concours de prairies fleuries
Communiquer sur le patrimoine des prairies fleuries et leur intérêt pour l'agriculture	Création d'un sentier botanique
	Mise en place d'un concours photographique axé sur l'agriculture et prairies fleuries
Communiquer sur les pratiques agricoles et leurs influences sur les milieux et les produits du terroir	Création de panneaux thématiques, fascicules, dépliants
<b>Thématique : Animation du DOCOB</b>	
Animer et coordonner la mise en œuvre du DOCOB	Préparer, animer et réaliser les réunions des groupes de travail
	Réaliser le suivi administratif et financier du dossier
	Animer et suivre la mise en œuvre des études, des suivis, des mesures et contrats Natura 2000

Le DOCOB a été validé en septembre 2009 par le COPIL puis approuvé par la préfecture en décembre 2012. Le code de l'environnement dans les articles R.414-11 et R.414-8-5 prévoit une évaluation du document tous les 3 ans. En pratique, les DOCOB sont révisés lorsque les objectifs définis deviennent obsolètes du fait de l'évolution des milieux ou de l'usage qu'il en est fait. L'extension du site, initiée en 2009 localement, a été validée par le ministère en charge de l'écologie en 2016. La surface du site augmente de 467 à 983 ha.

Il s'agit donc d'évaluer puis, dans un second temps, de réviser le DOCOB afin d'y intégrer ces nouvelles surfaces.

Le travail qui suit répond à la trame du cahier des charges de l'évaluation du DOCOB de l'APTV qui se base sur le document de la DREAL.

## Chapitre 1 : Évaluation du contenu du DOCOB

---

Ce premier chapitre permet d'évaluer le contenu du DOCOB.

L'analyse du contenu du DOCOB a été réalisée grâce à la grille d'évaluation du contenu d'un DOCOB de la DREAL qui s'appuie sur le guide de rédaction des DOCOB de l'ATEN paru en 2008. Le tableau d'analyse est présent en annexe 1.

### I. Conformité avec le cahier des charges

Le DOCOB, dont la rédaction a été confiée par les services de l'État à la Chambre d'Agriculture de la Savoie, a été élaboré courant 2008-2009 avec une approbation du COPIL en septembre 2009. Le guide de rédaction des DOCOB de l'ATEN est paru en 2008.

Après analyse, le DOCOB n'est pas conforme à la trame de l'ATEN : des paragraphes et des éléments sont absents, certaines informations sont dispersées dans le DOCOB.

#### 1. Généralités et présentations

Sur la couverture du document, seul le logo de la Chambre d'Agriculture de la Savoie est présent. Les logos de l'État, du Ministère, de l'Union Européenne, de Natura 2000 sont absents tout comme celui du CBNA, partenaire de la rédaction du DOCOB.

Certains éléments secondaires de présentation sont absents. Ils concernent principalement la présentation du DOCOB, le programme Natura 2000 et le site. Ces présentations sont incomplètes et dispersées dans le document. Des informations comme les chargés de missions, le contexte régional et départemental ou encore la zone biogéographique ne sont pas renseignées.

#### 2. Données administratives

Il manque des informations mineures. Les informations concernant les politiques territoriales locales et l'analyse foncière existent mais ne sont pas présentées dans cette partie.

#### 3. Données abiotiques

Ces informations sont décrites à l'exception de la pédologie. Les sources ne sont cependant pas citées.

#### 4. Données écologiques

La qualité du diagnostic écologique est hétérogène. La partie concernant les habitats, rédigée par le CBNA, est quasiment complète et bien détaillée. Le référentiel utilisé est le EUR25 et non le EUR27 comme préconisé par le guide méthodologique de l'ATEN. Cela s'explique par la date de rédaction du diagnostic qui est antérieure à la date de parution du document de l'ATEN, le diagnostic datant de 2007 et le document de l'ATEN de 2008.

La partie concernant les espèces est peu détaillée. Le site n'est pas concerné par la présence d'espèces d'intérêt communautaire mais cela n'est pas mentionné dans le DOCOB. L'annexe présentant la liste non exhaustive de la faune n'est pas complète : les noms scientifiques ne sont pas indiqués pour toutes les espèces. L'annexe présentant les plantes indicatrices présente des erreurs et



des imprécisions. Cette dernière mériterait des corrections. Par ailleurs, l'état de conservation des habitats n'est pas renseigné et les données habitat et espèces ne sont pas croisées.

## 5. Diagnostic socio-économique

Le diagnostic socio-économique est plutôt complet mais il correspond au PSADER Tarentaise datant de 2006 rédigé par l'APTV. Les tendances évolutives ne sont pas abordées pour les activités. Les conflits d'usage sont peu abordés : seule la pratique du parapente est abordée. Or, l'émergence de nouvelles pratiques sportives telles que le trail, le VTT et le VAE (vélo à assistance électrique) peuvent également entraîner des conflits d'usage.

## 6. Objectifs

Les objectifs de développement durable ne sont pas clairement définis dans le DOCOB. On parle d'objectifs stratégiques et opérationnels. Ils sont correctement décrits.

## 7. Mesures

Ces informations se retrouvent dispersées entre les chapitres 5 et 7. Il conviendrait, pour une plus grande praticité du DOCOB, de créer des fiches mesures et de les regrouper dans un seul et unique chapitre du DOCOB.

Les mesures de gestion et les fiches sont complètes et présentent les informations disponibles. Cependant, la sémantique utilisée lors de sa rédaction a évolué et n'est plus adaptée. Il faudrait remettre à jour le cadre général de la nouvelle programmation et des MAEC, ainsi que le vocabulaire utilisé.

## 8. Charte

Une charte est validée pour ce site et annexée au présent DOCOB. Les modalités d'adhésion sont clairement détaillées. Les engagements/recommandations ne sont pas décrits pour les activités. Il conviendrait de compléter la charte avant validation pour le COPIL afin de l'intégrer au DOCOB.

## 9. Suivi et évaluation

Aucune partie n'est consacrée au suivi et à l'évaluation du DOCOB. Il n'est pas précisé dans les fiches mesures les résultats attendus et les indicateurs de suivi. Aucun suivi des résultats ou des impacts des actions sur les habitats/espèces n'est prévu.

## 10. Annexes

Le cahier des charges de l'ATEN propose de présenter un atlas cartographique en annexe, avec des cartes obligatoires et optionnelles. Ici, aucune carte n'est intégrée dans le corps du texte. Le texte renvoie directement aux cartes annexées. Les cartes mentionnées absentes dans le tableau d'analyse (annexe 1) devront être réalisées et jointes à l'atlas cartographique du DOCOB.

Par ailleurs, il n'y a pas de glossaire. Cette annexe est à créer entièrement.

## II. Conclusion

Ce document, vis-à-vis de sa conformité par rapport au cahier des charges de l'ATEN de 2008, relève un certain nombre de différences : des éléments sont manquants, certains sont incomplets et d'autres sont dispersés dans le document.

Pour conclure, on constate que le DOCOB et son contenu sont améliorables sur de nombreux points. La structuration du DOCOB est à revoir afin de le rendre plus simple dans sa lecture et compréhension. Le DOCOB devra être complété et amélioré en tenant compte des précédents éléments.

## Chapitre 2 : Bilans thématiques

---

La méthodologie utilisée pour ce second chapitre de l'évaluation est la comparaison entre ce qui a été réalisé par rapport à ce qui était prévu dans le DOCOB, c'est-à-dire de sa mise en œuvre.

### I. Bilan technique

La mise en œuvre du DOCOB a permis l'engagement de 12 mesures sur les 15 inscrites au DOCOB. Le tableau qui suit, regroupe l'ensemble des mesures du DOCOB, engagées ou non, et leur année de réalisation.

Tableau 3 : Bilan technique de la mise en œuvre du DOCOB

Mesure	Code mesure	Engagé (O / N)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Réalisation
<b>Gestion des pelouses et prairies</b>											
Favoriser les conditions d'exploitations des agriculteurs	GP 1	O	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Modification du zonage	GP 1.1	O	✓								Mise à jour arrêté ministériel prévu en 2019
Définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques nécessaires au maintien des caractéristiques des prairies de fauche de montagne	GP 2	O	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	614,56 ha, contractualisés sur la période 2007-2013  A ce jour les services de l'Etat n'ont pas encore communiqué la surface contractualisée en MAE sur la période 2014-2020
Réouverture de prairies abandonnées	GP 3	N									
<b>Études et suivis</b>											
Appréhender les interactions entre les pratiques agricoles, les variables environnementales et la composition botanique des prairies de fauche	ES 1	O								✓	1 Étude
Étude de l'avifaune prairial	ES 2	O	✓	✓							2 Études
Étude de l'entomofaune	ES 2	N									
<b>Communication</b>											
Mettre en place un concours prairies fleuries	C 1	O	✓	✓	✓	✓		✓			5 Concours «Prairies fleuries»
Création de sentiers de découverte	C 2	O		✓							2 Sentiers (botanique et artistique)
Création topoguide	C 2	O				✓					500 Exemplaires
Concours photo	C 2	N									
Panneaux thématiques	C 3	N									
<b>Animation du DOCOB</b>											
Préparer, réunion COPIL	CP 1	O	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	516,5 Jours
Réaliser le suivi administratif et financier	CP 2	O	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Animer et suivre la mise en œuvre des études, des suivis, des MAE et contrats Natura 2000	CP 3	O	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	

## II. Bilan financier

Le bilan financier s'attache à la comparaison entre les montants prévisionnels et les dépenses affectés à l'animation du DOCOB, aux MAEt et autres contrats Natura 2000 ainsi qu'à la communication et aux études complémentaires. De plus des actions non inscrites au DOCOB mais contribuant à sa mise en œuvre ont été menées. Elles sont prises en compte et intégrées au bilan financier. Le chiffrage estimatif de la mise en œuvre du présent DOCOB a été réalisé pour une durée de 5 ans. Le présent bilan financier est réalisé sur la période allant de 2010 à 2017. Il est important de noter qu'il est impossible de réaliser un bilan ventilé compte-tenu du format du chiffrage estimatif. La source du chiffrage est indiquée à la suite du tableau synthétique.

La lecture et l'analyse du chiffrage estimatif est rendu difficile par la caractérisation de la colonne « Périodicité » qui a été comprise comme étant le nombre de fois que la mesure a été mise en œuvre au cours des 5 années. Or, lorsque la mesure se répète chaque année, le sous-total ne tient pas compte de cette multiplication.

De plus, il existe une erreur mathématique, en page 61, dans le calcul du sous-total de la partie « Mise en œuvre de l'animation du DOCOB ». La somme du montant estimé HT est incorrecte. Le bilan propose deux lectures : la première tenant compte des informations inscrites dans le DOCOB, la seconde en tenant compte de la correction de cette erreur mathématique.

Tableau 4: Bilan financier des actions non inscrites au DOCOB pour la période 2010-2017

Actions	Montant TTC réalisé	Maitre d'ouvrage	Financement		
<b>Mise en œuvre de la gestion au-delà des bonnes pratiques</b>					
Analyses fourragères et journée de formation sur l'alimentation animale pour les agriculteurs (en parallèle aux concours prairies fleuries) 2012-2013 et 2015	2 828,80 €	APTV	30% Etat	50% Région	20 % APTV
Formation pour les agriculteurs sur la conduite des prairies pour favoriser la biodiversité 2015	528 €	APTV	50% Etat	50% APTV	
<b>Sous-total</b>	<b>3 356,80 €</b>				
<b>Mise en œuvre d'études et suivis</b>					
Relevé botanique sur une pelouse sèche – Brides Les Bains 2012	400 €	APTV	100% État		
<b>Sous-total</b>	<b>400 €</b>				
<b>Mise en œuvre d'information au public</b>					
Formation des accompagnateurs en moyenne montagne 2014	525 €	APTV	80% État	20% APTV	
Animations pédagogiques dans les écoles (cycle 1 à 3) 2015	3 140 €	APTV	80% État	20% APTV	
Animations pédagogiques dans les écoles (cycle 1 à 3) 2016	7 567 €	APTV	80 % Europe (FEADER - LEADER)	20 % APTV	
Acquisition de photographies professionnelles pour constituer une exposition grand public (tournante dans les communes) 2010 et 2011	5 173,20 €	APTV	100% État		
<b>Sous-total</b>	<b>16 405,20 €</b>				
<b>Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestiers</b>					
Défrichement pelouse sèche coteaux Brides Les Bains 2010	21 000 €	Commune de Brides les Bains	50 % Etat	50 % Europe (FEADER PDR)	
<b>Sous-total</b>	<b>21 000 €</b>				
<b>Total de la mise en œuvre d'actions non inscrites au DODOB</b>	<b>41 162€</b>				

Tableau 5: Bilan financier de la mise en œuvre des mesures inscrites au DOCOB pour la période 2010-2017

Mesure	Code mesure	Montant TTC prévu	Montant TTC réalisé	Maitre d'ouvrage	Financement
Mise en œuvre des bonnes pratiques					
Bonnes pratiques applicables aux prairies et pelouses, milieux humides	GH 1-GP4	0 €	0 €	/	
<b>Sous-total</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		
Mise en œuvre de la gestion allant au-delà des bonnes pratiques					
Entretien ou réhabilitation des accès au foncier agricole (création piste agricole au sein de S23)	GP 1.3	0 €	58 220,40 €	GAEC du Consortage	50% FEADER-PDR
Maintien de la fauche <sup>1</sup>	GP 2	96 195 €	248 830 € pour la programmation 2007-2013	58 exploitants agricoles de Tarentaise	50 % FEADER PDR 50 % Etat
Réouverture de prairies abandonnées	GP 3	0 €	0 €	/	
<b>Sous-total</b>		<b>96 195 €</b>	<b>307 050,40 €</b>		
Mise en œuvre d'études et suivis					
Étude de l'avifaune prairial	ES 2	11 960 €	9 196,25 €	APTV	50% FEADER-PDR 50% État
Étude de l'entomofaune	ES 2	11 960 €	0 €	/	
Suivi des habitats d'intérêt communautaire dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation	ES 1	11 960 €	8 350 €	APTV	50% FEADER PDR 50% État
<b>Sous-total</b>		<b>35 880 €</b>	<b>17 546,25 €</b>		
Mise en œuvre d'informations au public					
Mise en place un concours prairies fleuries	C 1	11 960 €	28 063,91 €	APTV	50% FEADER-PDR/50% État en 2010 50 % Etat / 30 % Région/ 20 % APTV en 2011 30 % Etat / 50 % Région/ 20 % APTV en 2012 et 2013 80 % Etat/ 20% APTV en 2015
Création de sentiers de découverte	C 2	47 840 €	24 200 €	Commune de Granier Commune de la Côte d'Aime	80% État/ 20% Commune pour Granier 40 % Etat / 40 % Région / 20 % Commune pour la Côte d'Aime
Création d'un topoguide	C 2	11 960 €	6 999,25 €	APTV	50% État 30% Région Rhône-Alpes 20% APTV
Panneaux thématiques	C 3	23 920 €	0 €	/	
<b>Sous-total</b>		<b>95 680 €</b>	<b>59 263,16 €</b>		
Mise en œuvre de l'animation du DOCOB					
Préparer, réunion des COPIL	CP 1	1 920 €	61 242,88 €	APTV	50% FEADER/ 50% État Années 2010 à 2017
Réaliser le suivi administratif et financier du dossier	CP 2	9 598 €			
Animer et suivre la mise en œuvre des études, des suivis, des MAEt et contrats Natura 2000	CP 3	59 800 €			
<b>Sous-total</b>		<b>71 318 €</b>	<b>61 242,88 €</b>		

Total de la mise en œuvre des mesures inscrites au DOCOB	299 073 €	€ 445 102,69 €		
--	-----------	-------------------	--	--

Tableau 6: Bilan financier des mesures et actions pour la mise en œuvre du DOCOB pour la période 2010-2017

	Montant TTC prévu	Montant TTC réalisé
Mise en œuvre des mesures inscrites au DOCOB	299 073 €	445 102,69
Mise en œuvre d'actions non inscrites au DOCOB	0 €	41 162 €
<b>Total de la mise en œuvre du DOCOB</b>	<b>299 073 €</b>	<b>486 264,69 €</b>

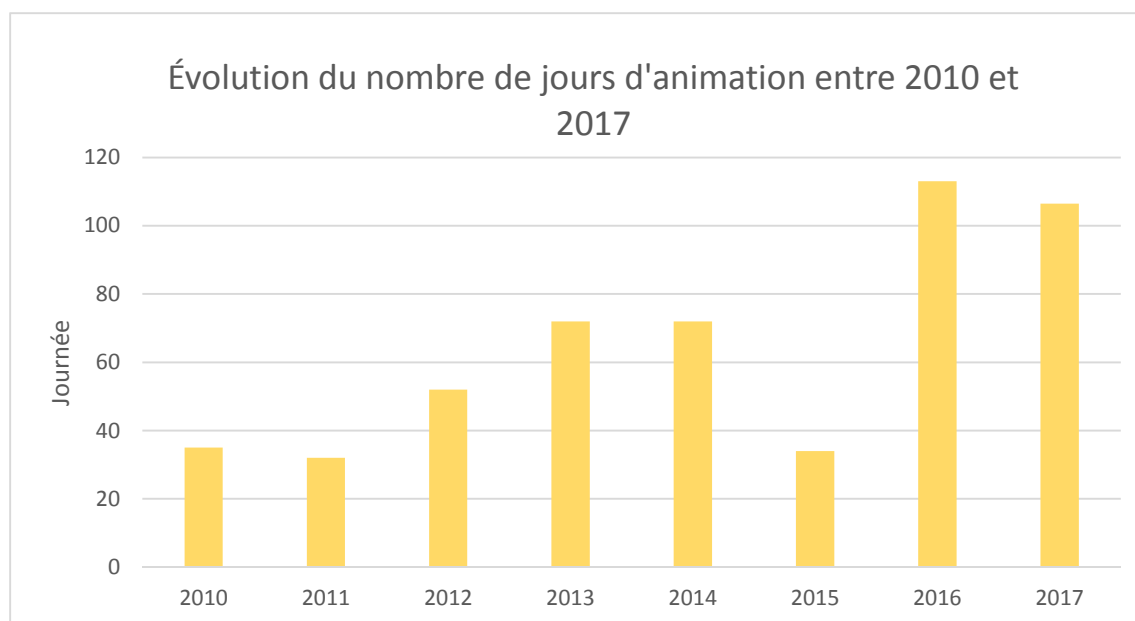
### III. Bilan de la conduite de l'animation

Le bilan de la conduite de l'animation permettra de mieux appréhender le bilan de fonctionnement de la mise en œuvre du DOCOB.

#### 1. Analyse de l'animation

Au cours de ces 8 années, ce sont 516,5 jours, soit en moyenne ¼ temps, qui ont été consacrés à l'animation et donc à la mise en œuvre de 15 mesures inscrites au DOCOB. Compte-tenu de l'ancienneté du DOCOB, l'animation a pu se faire au-delà des mesures inscrites au DOCOB. C'est le cas pour les actions pédagogiques mises en place depuis 2015.

Les journées d'animation sont divisées en 11 catégories. Le détail annuel allant de 2010 à 2017 est présent en annexe (annexe 2).



Graphique 1: Évolution du nombre de jours consacrés à l'animation du DOCOB entre 2010 et 2017

Il est important de noter que la chargée de mission est la même personne depuis le début de la mise en place de la démarche Natura 2000 sur le territoire tarin. Cela facilite le suivi des actions menées, la connaissance des évolutions sur le territoire et leurs cohérences avec Natura 2000 ainsi que la concertation entre les acteurs du territoire et l'État.

Cette organisation confère à la chargée de mission Natura 2000 un rôle clé dans la mise en œuvre du DOCOB. C'est elle qui concentre toutes les informations et données et c'est elle également qui assure leurs communications aux tiers extérieurs en sa qualité de maître d'œuvre.

L'organisation annuelle du COPIL, dont la composition a peu évolué, la veille opérée pour la cohérence des politiques publiques, l'assistance aux communes présentes dans le périmètre du site ainsi que l'animation des différents groupes de travail, permettent la réalisation du DOCOB dans la concertation nécessaire.

## 2. Mode de fonctionnement

L'étude du mode de fonctionnement de l'animation est une analyse visant à donner une image, la plus fidèle possible, de la mise en œuvre du DOCOB du site « Adrets de Tarentaise ».

### a. Organisation de la concertation

À l'échelle du site, on peut constater que l'APTV a toujours maintenu la démarche de concertation avec les communes et les exploitants agricoles. Les réunions du comité de pilotage ont été organisées chaque année pour rendre compte des actions menées et exposer les bilans d'activités ainsi que la programmation de l'année suivante. La chargée de mission de l'APTV participe également aux réunions sur le territoire et veille à la cohérence des politiques publiques sur le site S23.

### b. Échange d'information et de données

Les informations circulent entre les principaux partenaires de l'APTV dans l'animation du S23, principalement avec la DDT de la Savoie, et le GIDA, animateur du PAEC.

Lors de l'étude botanique de 2017, une convention a été signée entre le botaniste, Alexis Mikolajczak, et le CBNA. Il n'apparaît pas d'autre convention d'échange de données signée.

### c. Communication

La chargée de mission de l'APTV est en charge des actions de communication du site S23. Elle rédige les communiqués de presse et retrace annuellement les actions menées sur S23 dans le rapport d'activité de l'APTV. Tous les documents produits sont validés par la direction de l'APTV et par le président du COPIL avant leur diffusion.

### d. Pilotage opérationnel de l'animation

La présence d'une seule personne en charge depuis l'instauration du site S23 facilite les relations entre les différents EPCI, municipalités, maîtres d'ouvrage et services de l'État. La chargée de mission connaît parfaitement son territoire et ses acteurs. Cette stabilité facilite le pilotage opérationnel de l'animation et permet d'assurer un suivi rigoureux des moyens déployés pour la mise en œuvre du DOCOB.

## 3. Niveau d'appropriation de la démarche Natura 2000 sur le territoire

Le niveau d'appropriation et d'adhésion à la démarche Natura 2000 constitue un indicateur de son fonctionnement.

### a. Méthodologie

Afin de constater comment est perçue et vécue cette politique par les différents acteurs et partenaires, deux questionnaires, l'un à destination des exploitants agricoles, l'autre aux collectivités et associés (annexes 3 et 4) et des entretiens ont été réalisés au cours du mois d'août 2018. On entend par collectivités et associés les communes concernées, les partenaires institutionnels et les



associations de protection de la nature. 4 thématiques ont été abordées :

- La connaissance de la démarche Natura 2000
- La mise en œuvre de la démarche Natura 2000
- La satisfaction
- Pour aller plus loin

Les deux premiers thèmes permettent de mesurer le niveau d'appropriation de la démarche Natura 2000, le troisième thème mesure le niveau de satisfaction et le dernier permet la projection dans le futur en prenant les idées de terrain pour la révision du DOCOB.

Une liste de 93 acteurs de la politique Natura 2000 sur le site S23 a été réalisée et validée par l'APTV (annexe 5). Elle comporte les noms et prénoms des personnes, leurs coordonnées postales, téléphoniques et mails connus. Elle regroupe :

- Les 72 exploitants agricoles concernés (extraction de la base de données du GIDA sous SIG)
- Les 13 communes concernées : maires et adjoints pour un total de 17 personnes (2 contacts pour une commune dans certains cas)
- 1 partenaire institutionnel : la DDT de la Savoie
- 3 associations de protection de la nature

Suite à un premier contact téléphonique expliquant la démarche et l'organisation d'un rendez-vous, les entretiens physiques sont privilégiés, les entretiens téléphoniques devant rester l'exception. À la date du 15 août, tous les acteurs recensés ont été contactés soit directement par téléphone, soit par courrier électronique ou courrier papier les invitant à prendre contact avec l'EURL Par Monts et Par Fleurs pour convenir d'un rendez-vous.

Il a été convenu avec les associations environnementales et les partenaires institutionnels qu'un échange de mail avec le questionnaire serait plus simple à réaliser en lieu et place des entretiens physiques. La durée des entretiens est variable, pouvant aller de quelques minutes à une heure de conversation.

#### *b. Résultats des entretiens*

9 journées réparties du 25 juillet au 28 août ont été consacrées à la rencontre des agriculteurs et élus du site S23. Les rendez-vous ont eu lieu sur les exploitations et en mairie dans la majorité des cas. Cette période de rencontre peut être favorable pour les exploitants agricoles qui ne gardent pas leurs bêtes en alpages. En effet, les foins ont été récoltés ou sur le point de l'être faisant apparaître des disponibilités dans leur organisation journalière.

Au total, ont participé aux entretiens :

- 34 exploitants agricoles dont 2 entretiens téléphoniques
- 9 maires et adjoints (premier adjoint ou adjoint à l'urbanisme)
- 3 associations environnementales
- 1 partenaire institutionnel

La base de données renseigne le statut juridique des exploitants, à savoir, exploitant individuel, GAEC, EARL, GP... Pour plusieurs personnes, leur nom apparaît en tant qu'exploitant individuel mais également comme responsable d'un GAEC ou d'une EARL. Cette particularité explique la différence entre le nombre de réponses recueillies, 34, et le nombre de participants indiqué dans le tableau 1. Les résultats complets des entretiens sont en annexe (annexes 6 et 7).

Près de la moitié, 51%, des exploitants agricoles et 72% des collectivités et associés ont participé aux entretiens.

Le taux de participation de la profession agricole varie d'une commune à une autre, allant de 0% pour les communes de Montagny, Champagny en Vanoise, Moutiers et Ste Foy Tarentaise jusqu'à 100% de participation des agriculteurs pour les communes d'Aigueblanche, de Feissons/Salins et d'Hautecour. La commune de Brides-Les-Bains n'a pas d'agriculteur installé sur son territoire communal, ceci expliquant l'absence de participation.

Tableau 7: Taux de participation communale des exploitants agricoles

Communes	Nb exploitations	Nb participants	% de participation
Aigueblanche	1	1	100%
Aime La Plagne	14	5	36%
Bourg-St-Maurice	14	11	79%
Bozel	1	0	0%
Brides-Les-Bains	0	0	0%
Champagny en Vanoise	2	0	0%
Les Chapelles	7	4	57%
Feissons/Salins	2	2	100%
Hautecour	1	1	100%
Montagny	2	0	0%
Moutiers	2	0	0%
Montvalezan	7	3	43%
La Plagne-Tarentaise	9	4	44%
Sainte Foy Tarentaise	2	0	0%
Séez	8	5	62%
TOTAL	72	36	51%

i. Connaissance de Natura 2000

• De qui est connue la démarche Natura 2000

Selon les exploitants agricoles, la politique Natura 2000 est connue :

- Des élus et des partenaires institutionnels pour 82% (28 réponses) d'entre eux
- Des agriculteurs pour 91% (31 réponses)
- Des associations de protection de la nature pour 85% (29 réponses)

Elle est très peu connue par les habitants ou les touristes (1 seule réponse). Les associations foncières pastorales peuvent également connaître cette démarche selon un répondant.

Selon les collectivités et associés, la politique Natura 2000 est connue :

- Des élus et partenaires institutionnels pour 69% (9 réponses) des répondants ;
- Des agriculteurs pour 85% (11 réponses)
- Des associations de protection de la nature pour 100% (13 réponses)

Elle n'est pas connue des habitants ou des touristes (0 réponse). Les associations locales et les domaines skiables peuvent également connaître cette démarche (1 réponse pour chaque).

On peut s'étonner que les populations locales et touristiques ne soient que très peu citées par les personnes interrogées. Pourtant, des actions ont été menées à destination de ces populations lors de la mise en œuvre du DOCOB comme, par exemple, l'exposition photo accueillie par les municipalités ou les interventions dans les écoles.

Il est important de rappeler que seules les personnes ayant une activité agricole et les collectivités ont répondu aux questionnaires. Cela a pour conséquence directe de renvoyer une image partielle de la connaissance de la démarche Natura 2000 sur le territoire des adrets de Tarentaise. Afin de

prendre en considération les acteurs locaux n'ayant pas d'implications professionnelles avec le site S23, il semble pertinent de poser cette même question à ces populations.

- Découverte de la démarche Natura 2000

Pour les exploitants agricoles, majoritairement, le GIDA a été un élément clé dans la découverte de la démarche Natura 2000 via l'organisation de réunions d'informations dans le cadre du PAEC et l'assistance à la déclaration PAC (17 réponses). Pour 7 répondants, la connaissance de Natura 2000 s'est faite lors de la déclaration PAC avec la visualisation des îlots. 2 exploitants agricoles ont découvert lors des entretiens qu'ils étaient concernés par Natura 2000. L'un d'entre eux a repris d'exploitation suite au décès récent d'un parent. Le second n'explique pas cette absence d'information.

Pour 10 réponses des collectivités et associés, la connaissance de Natura 2000 s'est faite pour des raisons professionnelles : cœur de métier, fonctions d'élus municipaux ou à la Chambre d'Agriculture. Un élu dit connaître Natura 2000 par les contraintes qui lui sont imposées. Concernant les associations de protection de la nature, celles-ci ont connu la politique Natura 2000 par le biais de la vie associative.

Le GIDA, co-animateur du « Projet agro-environnemental et Climatique » (PAEC) pour le compte de l'APTV, est un acteur incontournable pour la profession agricole sur la question des mesures agro-environnementales.

À deux reprises, des courriers ont été adressés à tous les exploitants agricoles potentiellement concernés par les MAE du site S23 en leur indiquant les parcelles concernées et les surfaces éligibles. De plus, la déclaration PAC est annuelle et les surfaces concernées étaient visualisables sur le site internet de l'APTV. Il apparaît donc surprenant qu'un exploitant agricole ait découvert lors des entretiens.

Le cas de la reprise de l'exploitation familiale après décès de l'exploitant doit être traité comme un cas particulier ; l'information a été perdue.

Lors de l'extension du périmètre du site S23, chaque commune concernée a délibéré sur la proposition du nouveau zonage. Ces dernières ont pu retravailler le zonage si elles le désiraient pour le mettre en accord avec les réalités de terrains. De plus, il n'y a pas eu de nouvelles communes concernées l'extension du zonage du S23. Elles connaissaient donc toutes les contraintes et les avantages de bénéficier d'un zonage Natura 2000 sur leur territoire communal.

Avec les élections municipales de 2014, de nouvelles équipes municipales sont arrivées aux responsabilités. Ainsi il est probable qu'elles n'aient pas pris connaissance de toutes les délibérations prises par la mandature précédente.

- Choix des adrets de Tarentaise comme site Natura 2000

94% (32 réponses) des exploitants agricoles rencontrés ont répondu que c'est la biodiversité des prairies de fauche sur le versant sud de la Tarentaise qui justifie l'instauration d'un site Natura 2000. Puis vient la raison de la présence de fleurs remarquables pour 67% (23 réponses) d'entre eux.

Près de la moitié des répondants, 47%, (16 réponses) pensent que l'instauration de Natura 2000 est liée à la qualité de la production du Beaufort.

23,5% (8 réponses) des répondants pensent que c'est pour la présence d'oiseaux remarquables et la protection des zones agricoles contre les pressions urbaines.

Enfin 15% (5 réponses) des répondants pensent que l'instauration d'un site Natura 2000 permet la protection des zones agricoles des pressions touristiques.

92% (12 réponses) des collectivités et associés rencontrés ont répondu que c'est la biodiversité des prairies de fauche qui justifie la désignation d'un site Natura 2000 sur les adrets de la vallée, puis vient l'argument de la présence de fleurs remarquables pour 69% (9 réponses) d'entre eux.

38 % (5 répondants) pensent que c'est la présence d'oiseaux remarquables.

31 % (4 répondants) répondent que c'est pour la qualité de la production de Beaufort qu'une zone Natura 2000 a été instaurée.

15% (2 répondants) répondent la protection des zones agricoles des pressions touristiques.

8% (1 répondant) répond la protection des zones agricoles des pressions urbaines qu'une zone Natura 2000 a été instaurée.

Concernant les réponses liées à l'argument de la production de Beaufort, il est important de souligner que les répondants pensent que c'est la qualité de leur production de Beaufort qui justifie la présence d'un site Natura 2000. Le raisonnement est le même pour les réponses concernant la protection des zones agricoles.

La mise en place de sites Natura 2000 fait suite à l'adoption par la France de la Directive Habitat en 1992. Ainsi, le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union Européenne ayant une grande valeur patrimoniale par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La présence d'une AOP ou la présence d'une filière agricole d'exception ne sont donc pas les arguments justifiants de l'instauration d'un site Natura 2000. En revanche, la qualité et la richesse floristique de ces espaces naturels contribuent à la présence de produits agricoles d'exception.

Les municipalités ont d'autres outils pour protéger les zones agricoles des pressions urbaines et touristiques. Des outils comme les PLU, le SCoT le permettent. En revanche, une zone Natura 2000 est définie comme inconstructible dans les documents d'urbanisme au titre du « réservoir de biodiversité ». La présence du S23 entraîne donc une protection des zones agricoles des pressions urbaines et touristiques sur les secteurs concernés.

- Connaissance des actions du DOCOB

La connaissance des actions dépend de leur nature : celles qui ont des conséquences sur le terrain sont très bien connues du monde agricole, à l'inverse, celles plus théoriques et politiques sont bien connues des collectivités et associés.

Qu'ils soient agriculteurs, élus, membres d'association de la protection de la nature ou partenaire institutionnel, tous les acteurs connaissent le concours « Prairies fleuries » : 100% (34 réponses) des agriculteurs et 92% (12 réponses) des collectivités et associés. Le portage politique du PAEC par l'APTV, rendant possible la contractualisation des MAE par les agriculteurs est également bien connu du monde agricole à 91% (31 réponses), et par les collectivités et associés à 77% (10 réponses).

Les formations « prairies fleuries » et les analyses fourragères sont connues par 53% (18 réponses) des exploitants agricoles et de 46% (6 réponses) des collectivités et associés.

À l'inverse, l'organisation annuelle des COPIL est connue par 92% (12 réponses) des collectivités et

associés contre 42% (14 réponses) des agriculteurs. La tendance est la même pour :

- La réalisation des études faune et flore, connue à 54% (7 réponses) des collectivités et associés contre 29% (10 réponses) des agriculteurs ;
- L'exposition photo connue à 69% (9 réponses) des collectivités et associés contre 44% (15 réponses) des agriculteurs ;
- Le topo-guide connu à 46% (6 réponses) des collectivités et associés contre 23% (5 réponses) des agriculteurs ;
- Les animations dans les écoles connues à 62% (8 réponses) pour les collectivités et associés contre 38% (13 réponses) des agriculteurs ;
- Les formations pour les accompagnateurs en moyenne montagne connues à 38% (5 réponses) pour les collectivités et associés contre 15% (5 réponses) des agriculteurs.

Ces actions ont plus une portée théorique et politique. Elles sont également moins concrètes et moins impactantes pour les pratiques agricoles. Cela peut donc expliquer cette différence de connaissance.

À noter l'exception de l'assistance à la maîtrise d'œuvre pour la création des sentiers botaniques et d'interprétation. La connaissance de ce projet est semblable dans les deux groupes de répondants avec 38% (5 réponses) de connaissance de cette action pour les collectivités et associés et 42% (14 réponses) pour les agriculteurs.

Les exploitants agricoles estiment que s'ils n'ont pas eu connaissances des actions mises en œuvre pour l'animation du DOCOB, c'est à cause d'un manque de communication pour 59% (20 réponses) d'entre eux. 32% (11 réponses) ne se sentent pas concernés et 6% (2 réponses) estiment que ces actions sont trop anciennes.

7 collectivités et associés n'ont pas eu connaissance de ces actions. 4 ne se sentent pas concernés, 2 jugent que ce sont des actions trop anciennes (changement d'équipes municipales suite aux élections de 2014) et 1 pense qu'il y a eu un manque de communication.

Toutes les communes et membres du COPIL reçoivent les invitations pour participer au comité de pilotage du site et par la suite les comptes rendus de réunions dans lesquels sont décrits les bilans des actions menées dans l'année écoulée et celles à venir pour l'année suivante. Il appartient donc aux destinataires de diffuser l'information, de la partager avec les autres élus et les agriculteurs pour leurs représentants au COPIL. Un manque d'intérêt, 4 collectivités ne se sentant pas concernés, et une mauvaise diffusion de l'information permettent d'expliquer les réponses précédentes.

## ii. Degré d'appropriation

Le degré d'appropriation mesure la retranscription des actions inscrites dans le DOCOB dans les pratiques professionnelles des usagers.

Le site « Adrets de Tarentaise » a la particularité d'avoir une gestion principalement agricole via la contractualisation des MAE. Près des  $\frac{3}{4}$  des exploitants agricoles interrogés (73%, 25 réponses) ont contractualisé des MAE. 4 MAE sont ouvertes à la contractualisation et sont contractualisées à hauteur de :

- Mesure Herbe 06 « Retard de fauche » : 48% (12 réponses)
- Mesure Herbe 07 « Prairie Fleurie » : 68% (17 réponses)
- Mesure Herbe 08 « Fauche à pied » : 36% (9 réponses)
- Mesure Herbe 09 « Gestion des alpages » : 4% (1 réponse)

Le site S23 ne comporte que deux alpages : Plan Pichu à Granier et de la Lessière à Valezan exploités par le même groupement pastoral.

Les raisons de la contractualisation sont diverses :

- Dans la majorité des cas, c'est l'aide financière (84%, 21 réponses) et la valorisation et la conservation des paysages (80%, 20 réponses) qui motivent la contractualisation de MAE.
- Moins de la moitié répondent que ce sont pour leur conviction environnementale (40%, 10 réponses) et la conservation d'un savoir-faire et d'une tradition (44%, 11 réponses).

Dans la plupart des réponses (84%, 21 réponses), la contractualisation des MAE se traduit par un maintien des pratiques agricoles des exploitants. Seuls 16% (4 réponses) ont dû faire évoluer leur pratique pour se mettre en conformité avec le cahier des charges des mesures.

Les mesures agro-environnementales, contractualisées par près de ¾ des agriculteurs exploitants sur le site S23, sont le principal outil de gestion, permettant la valorisation et la conservation des paysages.

De plus, l'aide financière est incitative, tout comme les mesures ouvertes à la contractualisation qui n'ont engendré que peu de modifications des pratiques agricoles.

La mesure Herbe 07 « Prairies fleuries » est la mesure la plus contractualisée sur le site S23. C'est aussi elle qui supporte le moins de contraintes d'exploitations. Pour en bénéficier, la présence de plantes indicatrices dans la parcelle ciblée doit être avérée.

La mesure Herbe 06 « Retard de fauche » est contractualisée par près de la moitié des agriculteurs concernées. Il s'agit, comme son nom l'indique, de retarder la fauche de la parcelle après une date (J+15 ou J+30) fixée selon l'altitude de la parcelle ciblée. Ce retard de fauche a pour but d'offrir la possibilité à l'écosystème « Prairies de fauche », oiseaux, insectes et flore, de mener à bien son cycle de développement biologique.

Ainsi, le retard de fauche permettra à la flore de fructifier et aux graines de disséminer assurant le renouvellement de la banque de graines du sol. Face à ces contraintes d'exploitation, cette mesure est celle qui a l'indemnisation à l'hectare la plus importante sur le site S23.

La mesure Herbe 08 « Fauche à pied » permet une compensation financière pour réaliser la fauche de secteur pouvant être délaissés. La mécanisation de la fauche en montagne implique une méprise de certains secteurs jugés compliqués à faucher ou bien trop peu rentable nécessitant beaucoup de temps de travail pour un faible rendement. La faible contractualisation de cette mesure s'explique par moins de surface éligible à cette mesure.

La mesure Herbe 09 « Gestion des alpages » a permis à l'exploitant des 2 alpages présents sur le site S23 de réaliser un plan de gestion pastoral pour maintenir la richesse biologique des zones à vocation pastorale (estives, landes, parcours, pelouses, etc....). Cette mesure vise donc à éviter des pratiques de sous-pâturage (risque de fermeture et de banalisation des milieux) et de surpâturage (risque de dégradation), et à adapter les pratiques pastorales selon la spécificité des milieux et les enjeux de préservation de certaines espèces et/ ou habitats.

Le périmètre Natura 2000 est cartographié « réserve de biodiversité », classé inconstructible, dans le SCoT. Cette protection est donc retranscrite dans les documents d'urbanisme (PLU). À ce titre, les municipalités ont l'obligation d'en tenir compte dans leurs projets avec la réalisation d'études d'incidences notamment. Dans 6 communes, le périmètre Natura 2000 du site S23 ne pose pas de problèmes d'urbanisme. En revanche, dans 3 communes, des problèmes se sont posés pour :

- L'ancien POS (sans précision de la part de la mairie) ;
- L'aménagement du domaine skiable et la création d'un bâtiment agricole (avec également un problème avec le PPR) ;
- L'installation d'une étable pour le dernier éleveur de la commune à cheval sur le périmètre du site S23.

Le dernier projet n'a pas pu voir le jour en raison d'une méconnaissance des interlocuteurs du site et de la philosophie de la politique Natura 2000. La mairie s'est adressée à l'ONF et au PNV qui lui auraient répondu qu'il serait compliqué de mener à bien ce projet. <sup>1</sup>

Natura 2000 ne doit pas être un obstacle infranchissable pour la construction d'un bâtiment agricole, surtout dans des secteurs où cette activité est en voie de disparition. En revanche, en sa qualité de réservoir de biodiversité, les aménagements du territoire doivent en tenir compte. Les projets menés à proximité immédiate ou plus lointaines sont soumis à l'évaluation de leurs incidences afin de les éviter et/ou de les réduire.

### iii. Degré d'adhésion

Comme indiqué précédemment, la participation de la profession agricole dans la mise en œuvre du DOCOB se traduit par la contractualisation de MAE.

Ainsi, 76% (26 réponses) des répondants agricoles estiment que ce sont des mesures de gestions adaptées.

6% (2 réponses) ne savent pas répondre.

18% (6 réponses) estiment que ce ne sont pas des mesures de gestion adaptées.

En effet, selon eux, il y a des problèmes dans la rédaction du cahier des charges des mesures, notamment avec la création de contraintes strictes qui ne peuvent être conciliables avec leur travail. C'est notamment le cas pour la mesure Herbe 06 « Retard de fauche » qui indique les dates à partir desquelles la fauche est autorisée sans tenir compte de la phénologie des prairies (5 réponses).

Les MAE sont des mesures souscrites volontairement pour une durée de 5 ans. Elles permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Leur rémunération est fondée sur les surcoûts et manques à gagner qu'impliquent le maintien ou le changement de pratiques. En pratiquant un retard de fauche sur les parcelles engagées sur le site du S23, la fructification de la flore et la dissémination des graines sont rendues possibles. Les populations d'oiseaux prairiaux en bénéficient également leur permettant de conserver une source de nourriture et de mener à terme leur cycle biologique.

Le zonage du site « Adrets de Tarentaise » pose également un problème pour les exploitants agricoles (2 réponses). Le site S23 est une mosaïque d'habitats qui se répartissent sur 13 communes. Cette spécificité donne l'impression, à certains agriculteurs, de confettis disséminés sans réel lien entre eux. De plus, cet aspect du zonage le rend plus compliqué à comprendre et à appréhender. Cependant, c'est bien cette mosaïque d'habitats dispersés sur les adrets de Tarentaise qui est la caractéristique de ce site.

Enfin, il est important de noter qu'un tiers des exploitants agricoles qui ont participé aux entretiens ne se sentent pas concernés par toutes les actions mises en œuvre par l'APTV pour l'animation du DOCOB du site S23. Ce sentiment peut s'expliquer par l'emprise de leur métier dans l'organisation de la journée, le manque de temps libre mais également par une absence d'envie de vouloir s'y intéresser.

---

<sup>1</sup> Lors de la 2<sup>ème</sup> réunion intermédiaire pour l'évaluation du DOCOB du S23 (le 30 octobre 2018), l'APTV et la Chambre d'Agriculture ont fait part de leurs échanges il y a plusieurs années sur ce projet avec l'ancienne municipalité mais sans que cela aboutisse. Le problème résidait surtout dans le zonage du PLU qui rendait ce secteur inconstructible, même pour un bâtiment agricole ; nécessitant donc une révision du document d'urbanisme.

À l'inverse, 10 répondants collectivités et associés sur les 13 interrogés estiment être impliqués dans les actions de la mise en œuvre du DOCOB du site S23. Leur implication se traduit essentiellement par leur participation aux diverses réunions : COPIL, mise en place du PAEC et du SCoT. Près de 70% d'entre eux participent aux COPIL. Les non participants sont absents en raison de :

- Non disponibilité (2 réponses)
- Manque d'intérêt (1 réponse)
- Pas d'action sur leur commune (1 réponse)
- Manque de temps, de motivation (1 réponse).

Concernant la mise en œuvre des MAE, 9 répondants pensent qu'il s'agit de mesures de gestion adaptées, un ne sait pas et 3 ne sont pas d'accord. « La réalisation d'une seule fauche en début d'été puis la mise en pâture à l'automne est la pratique agricole locale et elle ne correspond pas aux critères du cahier des charges des MAE » explique un élu. Pour d'autres, « les mesures de gestion ne sont pas assez contraignantes pour préserver réellement la biodiversité (faune et flore) des prairies de fauche et elles ne sont pas assez financièrement attractives pour compenser la perte de gain possible, les contractualisations ne se faisant pas sur l'intégralité des surfaces concernées ».

Les réactions des élus traduisent une mauvaise connaissance des cahiers des charges des MAE. À titre d'exemple, la mesure Herbe 07 « Prairies fleuries » nécessite la présence de plantes indicatrices dans la parcelle contractualisée ; la mesure Herbe 06 « Retard de fauche » impose la fauche après une certaine date. Dans ces 2 cas, il n'est pas fait mention de conduite particulière à l'octroi de ces MAE.

Les MAE sont des mesures permettant d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.

Le montant d'aide calculé par hectare et par an est versé en contrepartie d'un certain nombre d'obligations définies dans un cahier des charges. Suivant l'exigence environnementale des mesures et selon les couverts visés, les montants d'aide sont, à titre indicatif, compris entre quelques euros et plusieurs centaines d'euros à l'hectare.

Avec le nouveau PAEC, ce sont 5 millions d'euros pour les agriculteurs de Tarentaise pour les MAEC pour la contractualisation 2015-2019. Comme toute politique publique, les bénéficiaires sont soumis à des contrôles, de la part de l'ASP, aussi bien sur le respect des surfaces engagées que sur le respect du cahier des charges de la mesure contractualisée.

#### iv. Degré de satisfaction

La satisfaction des deux groupes est différente concernant les études, les actions de communication et l'animation générale menée par l'APTV.

- Études faune et flore

- Pour les exploitants agricoles :
  - 68% (23 réponses) des répondants agricoles n'ont pas connaissance du contenu et des résultats des différentes études menées sur le site ;
  - 29% (10 réponses) en sont satisfaits ;
- Pour les collectivités et associés :
  - 46% (6 réponses) sont satisfaits
  - 39% soit 5 répondants, n'ont pas connaissance du contenu des études
  - 2 répondants ne sont pas satisfaits des résultats. Pour l'un, l'amélioration des connaissances apporte de nouvelles contraintes. Pour l'autre, les résultats appellent



de nouvelles questions, restées sans réponse à ce jour.

- Actions de communication

Les deux groupes reconnaissent l'utilité des actions de communication pour la mise en œuvre du DOCOB avec 85% (11 réponses) chez les collectivités et associés et 71% (24 réponses) chez les exploitants agricoles. Cependant, il reste 20% (7 réponses) des agriculteurs et 1 répondant du groupe des collectivités et associés qui n'ont pas eu connaissance des actions de communication menées par l'APTV pour la mise en œuvre du DOCOB. Pour 3 répondants agricoles, les actions de communication ne sont pas utiles car cela n'apporte rien de concret au monde agricole et une personne reconnaît ne pas s'y intéresser.

Lors de la contractualisation des MAE en 2015, les cartographies des ZIP étaient disponibles uniquement sur le site internet de l'APTV. L'APTV est donc l'outil incontournable de la contractualisation des MAE sur la Tarentaise et de leur mise en œuvre sur le périmètre S23. Or, certains répondants agricoles n'ont pas connaissance des actions menées par l'APTV ce qui est donc contradictoire. Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- Une non contractualisation de MAE en 2015,
- La relation entre MAE, APTV et S23 non intégrées par les répondants.

Il semble donc opportun de refaire le lien entre la mise en œuvre des MAE, le site S23 et l'APTV pour une meilleure identification des actions menées et de leur auteur. De plus, ces actions sont très concrètes pour la profession agricole puisque se traduisant par une aide financière pour les contractualisants.

- Animation générale de l'APTV

Le degré de satisfaction de l'animation générale menée par l'APTV est différent selon le groupe de répondant.

Elle est connue et satisfaisante pour 70% (9 réponses) des collectivités et associés contre 47% (16 réponses) pour les agriculteurs. Elle n'est pas connue par 47% (16 réponses) des agriculteurs contre 1 collectivité et associés. Enfin, elle n'est pas satisfaisante pour 2 collectivités et associés et 2 agriculteurs qui considèrent que l'APTV n'a pas assez appuyé le PAEC auprès des collectivités, ce qui a pour conséquence une moindre contractualisation de surface en MAE.

Le périmètre des ZIP se superposent à celui du site S23. Le périmètre du S23 est maintenant consolidé et n'a pas vocation à évoluer. Les surfaces contractualisables en MAE pour le S23 sont donc connues et figées. De plus, il faut rappeler que la contractualisation des MAE repose sur un engagement volontaire des exploitants agricoles concernés. L'animation de l'APTV ne peut être tenu responsable de cette situation.

Il semblerait le lien entre APTV, MAE et Natura 2000 ne soient pas toujours correctement fait par les exploitants agricoles, ceci expliquant que près de la moitié d'entre eux ne connaissent pas l'animation menée par l'APTV. Le rôle clé de l'APTV dans le portage du PAEC de Tarentaise et le déploiement des MAE n'est que très peu valorisé dans les réponses. Il semble opportun pour l'APTV de mener une réflexion sur la valorisation de leur travail.

- Mise en œuvre de la politique Natura 2000

Pour terminer, il a été demandé aux répondants de noter sur une échelle de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (totalement satisfait) leur satisfaction quant à la mise en œuvre de la politique Natura 2000 sur le territoire. La note moyenne obtenue est la même pour les deux groupes de répondants : 5,9/10. La

médiane<sup>2</sup> est de 6/10 pour les 2 groupes. Dans chaque groupe, un répondant a donné la note de 0 et un exploitant agricole a donné la note de 10.

Ces notes reflètent l'état d'esprit général de la vie du site S23 : un site dans lequel, globalement, cela se passe bien. Comme dans toutes populations interrogées, quel qu'en soit le motif, des mécontents existent. Ces notes permettent également de dire que la « vie du S23 » et les interactions entre tous les acteurs peuvent être améliorées.

### *c. Conclusion*

À la lumière de ces entretiens, il apparaît que le site S23 souffre d'un problème de communication entre la structure animatrice et les acteurs et usagers du site. La diffusion des informations issues des comptes rendus de réunions ne se fait pas correctement. Il appartient, non pas à la structure animatrice, mais aux membres du COPIL destinataires des comptes rendus d'en assurer leur diffusion. Cela concerne particulièrement la diffusion des résultats d'études auprès des exploitants agricoles dont près de 2/3 des personnes interrogées n'ont pas connaissance du contenu des études menées sur le S23.

Si l'on considère l'APTV comme un outil dans l'animation et la gestion du site, il est bien connu par les collectivités et associés mais beaucoup moins par les agriculteurs en ce en dépit de son rôle clé dans la contractualisation des MAE sur la Tarentaise.

La mise en place de la démarche Natura 2000 a été bien réalisée sur le territoire permettant à tous les acteurs de s'emparer pleinement des objectifs et de contribuer à leur réalisation.

Enfin, les entretiens sur le terrain font également ressortir 2 secteurs différents :

- Les communes situées en « bouts de vallées » (Bozel, Sainte-Foy-Tarentaise et Montvalezan) qui ont un ressenti moins positif de la mise en place de Natura 2000 sur le site du S23 (zone d'adhésion du PNV avec une confusion des réglementations et des sites Natura 2000).
- Les autres communes où tout semble bien se passer,

Ce constat est une impression générale, difficile à qualifier et à quantifier, qui ne transparaît pas directement dans les résultats des entretiens.

---

<sup>2</sup> En statistique, la médiane est la valeur pour laquelle les effectifs de la série de données est divisée en 2 parts strictement égales.

## Chapitre 3 : Évaluation du DOCOB

---

### I. Évaluation de la mise en œuvre des mesures

#### 1. Gestion des pelouses et des prairies

##### a. Favoriser les conditions d'exploitation des agriculteurs

Cette mesure a été mobilisée chaque année et prend différentes formes : création de pistes agricoles, portage politique du PAEC ouvrant les MAE...

C'est une mesure concrète avec des impacts directement visibles par les exploitants agricoles. Ce type de mesure est à développer mais également à multiplier car sur le terrain les attentes de la profession agricole sont nombreuses sur cette thématique.

##### b. Maintien de la fauche

4 MAE sont ouvertes à la contractualisation sur le site « Adrets de Tarentaise ». À partir des résultats des entretiens menés au cours du mois d'août 2018, près des  $\frac{3}{4}$  des exploitants agricoles contractualisent au moins une mesure agro-environnementale. Aux dires des agriculteurs, les surfaces engagées représentent, en moyenne, moins de 10% de la totalité des prairies de fauche.

Tout comme la mesure précédente, cette mesure a des répercussions directes et concrètes sur la vie des exploitations agricoles. Elle permet également une gestion agricole quasi exclusive du site, ce qui est une spécificité propre au S23.

Il semble intéressant et pertinent d'encourager la contractualisation des MAE auprès des exploitants ne l'ayant pas encore fait. En effet, les périmètres des ZIP du PAEC se superposent à celle du site S23. 100% des parcelles situées dans le site « Adrets de Tarentaise » sont donc éligibles au dispositif des MAE.

##### c. Réouverture des prairies abandonnées

Cette mesure n'a pas été mobilisée dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB du site S23. La mécanisation de la fauche implique, notamment en montagne, un abandon total ou partiel des prairies. Pour conserver l'ouverture des espaces et la qualité des paysages, il semble opportun de maintenir cette mesure mais également de la mobiliser.

Des secteurs en dehors du site S23 ont pu bénéficier de la mesure HE20 « Maintien de l'ouverture » par des actions de broyage. Pour des secteurs fortement déprisés et présentant un fort enjeu, il sera intéressant de mener à bien une réflexion quant à l'opportunité de réaliser une action de réouverture du milieu grâce à un financement Natura 2000.

##### d. Conclusion

La pertinence des mesures visées est réelle prouvant une réflexion bien menée lors de la rédaction du DOCOB. Il est important de maintenir et de développer ces mesures pour en faire bénéficier le plus grand nombre, permettant à la profession agricole de bénéficier de nombreux avantages en contrepartie de leur implication à la gestion des pelouses et prairies et de leur maintien dans un bon état de conservation.

## 2. Études et suivi scientifiques

### a. *Appréhender les interactions entre les pratiques agricoles, les variables environnementales et la composition botanique des prairies de fauche*

Une étude a été réalisée en 2017, dans le cadre de la procédure d'extension du périmètre du site S23, par Alexis Mikolajczak soit 10 ans après la réalisation du diagnostic pour le DOCOB. Cette étude a la particularité d'avoir été réalisée par le même opérateur et selon le même protocole qu'utilisé pour le diagnostic.

L'intervalle de 10 ans est important. Il permet de voir les effets des pratiques agricoles sur la biodiversité des prairies de fauche mais sans pouvoir en déterminer les causes ou anticiper une érosion de la biodiversité. Afin de proposer un meilleur accompagnement aux agriculteurs mais aussi d'être dans un processus d'anticipation de changement de biodiversité, il semble pertinent de réaliser ce type d'étude plus régulièrement, tous les 3 à 5 ans.

### b. *Étude de l'avifaune prairiale*

3 études ont été réalisées entre 2009 et 2011 couvrant tous les secteurs du site Natura 2000. Les données ont besoin d'être mises à jour et cela sur un secteur plus important que les études précédemment réalisées. Actuellement, ces études servent à enrichir les connaissances sur le site sans pour autant assurer un suivi scientifique au sens propre. Dans un contexte d'érosion de la biodiversité et du changement climatique, il semble pertinent et opportun de réaliser ces études plus régulièrement.

### c. *Étude de l'entomofaune*

Cette mesure n'a pas été mobilisée. Elle concourt à l'acquisition et à l'enrichissement des connaissances sur la biodiversité du site S23. Cette mesure est à maintenir et à mobiliser.

Devant l'ampleur du groupe de l'entomofaune, il serait préférable de commencer par réaliser un état des lieux des lépidoptères (papillons), des orthoptères (criquets et sauterelles) et des coléoptères (Rosalie des Alpes et coccinelles...). L'écosystème « prairie de fauche » constitue un milieu de vie commun à ces 3 ordres d'insectes.

### d. *Conclusion*

Les études menées ont permis l'amélioration des connaissances naturaliste du site S23 pour l'avifaune prairiale et la botanique. Pour ces 2 catégories, il est maintenant nécessaire d'engager une démarche de suivi pour comprendre les phénomènes locaux, comme le blanchiment des prairies, mais également le suivi des conséquences du changement climatique actuel et à venir sur la biodiversité des prairies et leur état de conservation.

En ce qui concerne les autres catégories du vivant, comme l'entomofaune ou les chiroptères, il n'y a pas ou peu de connaissances pour le site S23. Il est donc important de compléter ces lacunes pour améliorer les connaissances naturalistes du site.

## 3. Communication

### a. *Mise en place du concours des prairies fleuries*

5 concours ont été mis en place. Cet événement est une véritable vitrine de la richesse de la biodiversité des prairies de fauche de la vallée mais également des pratiques agricoles. À ce titre, en 2016, une prairie du site S23 sur les adrets de Bourg-Saint-Maurice a fait la couverture du magazine « Chambres d'Agricultures ». De plus, durant les concours « prairies fleuries », un éclairage

particulier avait été posé sur le site S23 : création de livres photo sur le concours et les exploitations agricoles concourant diffusés aux participants et collectivités.

La mesure permet une valorisation et une reconnaissance du travail de l'agriculteur qui a abouti par 3 fois (2011, 2012 et 2015) à un prix national notamment, en 2015 au 1<sup>er</sup> prix d'excellence agricole au concours général agricole de Paris du concours « Prairies Fleuries » décerné à un agriculteur présent sur le site S23.

Cette mesure est à remettre en place après plusieurs années d'arrêt soit sous sa forme historique soit en la faisant évoluer. Elle suppose de trouver des partenaires techniques mais également financiers. C'est une action concrète permettant une prise de conscience de la richesse du patrimoine naturel local tout en valorisant le travail réalisé.

#### *b. Création de sentiers de découverte*

2 sentiers ont été créés : un sentier botanique (2012) et un sentier d'interprétation artistique (2014). Cette initiative permet la découverte et la vulgarisation de la biodiversité du site Natura 2000 de manière ludique.

Après plusieurs années de présence sur le territoire, on peut se demander quelle est leur attractivité auprès des populations locales (est-ce le lieu d'une promenade familiale ?), des populations touristiques (est-ce un lieu de visite lors d'un séjour estival ?) ou des populations scolaires (servent-ils de support pour une sortie scolaire ?). Des questions se posent également quant à leur entretien et les coûts associés (doivent-ils être supportés par les municipalités ?). Une étude d'opportunité permettrait d'avoir un retour d'expérience avec les 2 sentiers déjà existants mais également de définir, si le résultat est positif, le meilleur site et le meilleur concept pour accueillir un nouveau sentier de découverte.

Cette mesure apparaît comme une initiative à conserver dans le prochain DOCOB sous réserve de la réalisation d'un retour d'expérience et d'une étude d'opportunité.

#### *c. Création du topo-guide*

500 exemplaires ont été édités regroupant plusieurs itinéraires de balades pour découvrir la biodiversité des prairies de fauche du site S23.

C'est une mesure peu connue des personnes interrogées pour la mise en œuvre du DOCOB. Il a, pourtant, été adressé à toutes les écoles maternelles et primaires, collèges et lycées, municipalités, communautés de communes du secteur du site S23 et aux partenaires du COPIL. Il est vendu au prix de 9€ dans différents points de vente (librairies, offices de tourisme, ...). Il n'existe pas de suivi des ventes, celle-ci ayant été confiée à l'auteur. Il semblerait que le prix d'achat de l'ouvrage ralentirait son acquisition. Sous cette forme, il existe des doutes quant à l'efficacité de cette mesure : les itinéraires sont-ils fréquentés ? Par qui ? A quelle période de l'année ? Le support est-il adapté ?

Cette mesure doit faire preuve d'une réflexion générale prenant en compte les paramètres tel que la numérisation du support, la fréquentation, les troubles et dégâts pouvant être causés par une sur fréquentation...

#### *d. Panneaux thématiques*

Cette mesure n'a pas été mobilisée pendant la mise en œuvre de DOCOB évaluée.

La présence de panneaux thématiques peut avoir 2 finalités : soit l'installation « in situ » permettant une sensibilisation des pratiquants de la montagne accompagnée d'une vulgarisation des informations scientifiques semblables à ceux rencontrés aux entrées des parcs nationaux, soit la

création de panneaux thématiques mobiles permettant l'itinérance de la découverte. Le public visé est ainsi différent et complémentaire, les usagers de la montagne qu'ils soient touristes ou professionnels d'un côté, et les écoles ou public des offices de tourisme, entre autres, de l'autre.

#### e. Conclusion

Des actions à destination de tous les usagers du site S23, agriculteurs, habitants locaux et touristes, ont été menées.

Sur un territoire comme la Tarentaise, il semble important de promouvoir le travail et les bonnes pratiques agricoles (qualité de la production fromagère et de viande, gestion et conservation de paysages ouverts...) tout en sensibilisant à la très grande richesse du patrimoine naturel local en vue de sa préservation durable dans son bon état de conservation. Ainsi, les mesures « Concours Prairies fleuries » et « Création de sentier de découverte » sont des mesures pertinentes à conserver. Les mesures « Création du topo-guide » et « Panneaux thématiques » sont à débattre et faire évoluer pour les mettre en adéquation avec le(s) but(s) recherché(s).

## II. Évaluation financière de la mise en œuvre des mesures

Le bilan financier réalisé précédemment, met en parallèle les montants prévus et ceux réalisés. Il convient, maintenant, d'analyser les différences mises à jour par cette comparaison.

### 1. Gestion des pelouses et prairies

Dans la rédaction actuelle du DOCOB, aucun montant n'est prévu pour la mise en œuvre de l'entretien ou la réhabilitation des accès fonciers. Or, cette mesure a été mobilisée et elle a permis la création d'une piste agricole occasionnant donc une dépense non prévue.

De plus, la lecture du financement prévu pour le maintien de la fauche n'est pas claire. Cette mesure se traduit par la contractualisation de MAE (MAET de 2007 à 2013 et MAEC de 2014 à 2020) pour une période de 5 ans. Elle prend la forme d'une aide financière annuelle versée à l'agriculteur bénéficiaire. Cette fréquence de versement n'apparaît pas clairement dans les montants prévus. Il en résulte donc une différence importante, environ un facteur 5, entre les montants prévus et réalisés.

Cette différence importante peut s'expliquer par une erreur dans la rédaction du DOCOB avec l'oubli de la récurrence de l'aide financière sur les 5 années de prévision.

Avec le montant prévu corrigé de la mise en œuvre des MAE, le sous-total de cet axe du DOCOB est de 480 975€. Le montant réalisé est de 307 050,4€. Il apparaît une différence d'environ 173 924,6€ qui doit être mise en perspective avec le taux de contractualisation des MAE, d'environ 75% sur le S23. De plus, à ce jour les services de l'Etat n'ont pas encore communiqué de manière complète la surface contractualisée en MAE sur la période 2014-2020 (info contractualisation 2015 mais pas 2016) et par conséquent le montant des primes associées.

Avec l'utilisation d'un montant correctif, on ne peut donc pas conclure à un dérapage dans le financement de cet axe du DOCOB.

## 2. Études et suivis scientifiques

3 mesures sont ciblées dans cet axe du DOCOB pour un montant prévisionnel de 11 960€ chacune, soit un montant total de 35 880€. Le montant réalisé est 17 546,25€.

Cette différence s'explique par :

- La non mobilisation d'une mesure concernant la réalisation d'études sur l'entomofaune, chiffrée à 11 960€
- Le processus d'achat, par consultation de bureaux d'études, des prestations d'études et de suivi scientifique.

Le respect des principes de la commande publique a permis la réalisation de 2 études sur l'avifaune pour une enveloppe budgétaire inférieure au montant prévu à la rédaction du DOCOB.

## 3. Communication

4 mesures sont ciblées dans cet axe du DOCOB pour un montant prévisionnel de 95 680€. Le montant réalisé est de 59 263,16€.

Cette différence s'explique, principalement, par la non mobilisation d'une mesure (Panneaux thématiques) pour un montant prévisionnel de 23 920€ et l'efficacité des coûts prévus pour la création des sentiers de découverte.

Concernant la mesure de la mise en place du concours « Prairies Fleuries », il apparaît une différence entre les montants prévus et réalisés d'un facteur 2,3. Cette différence peut s'expliquer par une erreur dans la rédaction des montants prévisionnels du DOCOB. En effet, le concours a vocation à être un événement annuel et non épisodique. Au cours de la période évaluée, 5 éditions se sont déroulées. Cela explique donc la différence entre ces 2 montants.

## 4. Animation

3 mesures sont ciblées dans cet axe du DOCOB. Il n'existe pas de chiffrage détaillé pour chacune des 3 mesures. Au global, le montant prévu est de 71 318€ et celui réalisé est de 62 283,45€.

La présence d'une seule personne, à temps partiel (1/4 de temps) en charge de l'animation du DOCOB à l'APTV permet de ne pas multiplier les dépenses liées à la prise en charge de sa rémunération permettant ainsi le respect des montants initialement prévus.

## 5. Conclusion

En conclusion, l'évaluation financière de la mise en œuvre du DOCOB en prenant en compte l'utilisation d'un montant correctif, montre un respect des montants initialement prévus. Le suivi rigoureux et le processus d'achat des prestations permettent à l'APTV d'avoir une gestion financière saine et vertueuse pour la mise en œuvre des mesures du DOCOB du S23.

### III. Réponses aux questions évaluatives

#### 1. Méthode

Le bilan et l'évaluation thématique font ressortir des conclusions et des résultats de la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000. Toutefois, le travail nécessaire présente une limite de taille : le cloisonnement des résultats pouvant aboutir à une évaluation partielle. Il convient donc de réaliser une évaluation transversale et globale du DOCOB qui permet de combiner et croiser les données et les résultats et qui permet de répondre aux questions guidant l'évaluation.

Les questions évaluatives se rattacheront aux 6 critères d'évaluation suivant :

- La **pertinence** : dans quelle mesure les objectifs du programme sont-ils justifiés par rapport aux besoins ? les enjeux ont-ils évolué ? les objectifs initiaux ont-ils besoin d'être modifiés ?
- La **cohérence** : les différents objectifs sont-ils cohérents entre eux ? les moyens juridiques, humains et financiers mis en place sont-ils adaptés ? la politique évaluée est-elle cohérente avec d'autres politiques ?
- L'**efficacité** : dans quelle mesure les objectifs visés ont-ils été atteints ? les instruments mis en œuvre ont-ils produits les effets attendus ?
- L'**efficience** : les objectifs ont-ils été atteints au meilleur coût ?
- Les **impacts** : les effets obtenus sont-ils globalement satisfaisants ?
- La **durabilité** : la démarche engagée est-elle pérenne ?

#### 2. Les réponses aux questions

L'analyse croisée des différentes données concluent à :

Une **pertinence** des actions, ce qui signifie que le diagnostic a bien été posé. Le DOCOB était en phase avec les enjeux territoriaux. Les enjeux ont évolué. Les objectifs initiaux ont donc besoin d'être revus en prenant en compte ces évolutions.

La **cohérence** des actions traduit une réflexion logique et structurée entre les objectifs et la mise en œuvre d'actions pour y parvenir. La concordance est exprimée entre la politique publique portée par le DOCOB et les moyens mobilisés, entre la politique publique du DOCOB et les autres politiques/programmes. Les moyens juridiques, humains et financiers mobilisés sont adaptés et proportionnés avec les objectifs et les résultats des actions du DOCOB.

L'**efficacité** des actions est évidente puisque les résultats obtenus permettent d'atteindre partiellement ou totalement tous les objectifs. La mobilisation des acteurs et des structures a été suffisante pour les concrétiser. Seulement 3 actions inscrites au DOCOB n'ont pas été mobilisées et 5 actions non inscrites au DOCOB ont été réalisées.

L'**efficience** des actions est montrée grâce à un suivi rigoureux dans la gestion des moyens attribués à chaque action (communication, aspects financiers, humains et techniques). C'est une force de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB du site S23. Les outils de mesures des résultats manquent pour quantifier l'évaluation. Le recours aux indicateurs n'est pas prévu dans le DOCOB.

Les **impacts** se produisent de manière induite par interaction avec d'autres paramètres. Ils peuvent être positifs ou négatifs. Leur appréciation relève souvent de la subjectivité.



- Impacts négatifs
  - L'agriculture est positionnée dans un cadre réglementaire et administratif contraint du fait de la contrepartie financière des MAE
  - Le manque d'efficacité dans la diffusion de la communication entre tous les acteurs a pour conséquence une méconnaissance totale ou partielle de la démarche Natura 2000 et de « l'outil APTV ». Il est à noter que la structure animatrice, l'APTV, met à disposition des membres du COPIL toutes les informations concernant la vie du site S23. Tous les acteurs du S23 peuvent donc en prendre connaissance.
- Impacts positifs
  - La prise de conscience de la valeur de la biodiversité chez certains acteurs locaux, agriculteurs ou équipes municipales
  - La valorisation des prairies et la conservation du paysage et des pratiques agricoles locales à travers la contractualisation des MAE qui est une opportunité pour de nombreux agriculteurs.

Les résultats des actions de DOCOB ont permis une amélioration des connaissances sur l'état écologique des milieux (voir les études faune et flore réalisées) ainsi qu'une valorisation de la gestion agricole du site. En revanche, il n'est pas mis en évidence une amélioration de la biodiversité du site. Il semblerait que certaines prairies blanchissent sans pour autant connaître à ce jour les conséquences sur l'état de conservation des prairies concernées ni les causes.

Ces résultats ne satisfont aucun des organismes rencontrés :

- Pour les agriculteurs, ayant une vision davantage économique, la démarche Natura 2000 peut être, pour certains, source de contraintes, de réglementation supplémentaire entravant leur pratique agricole dû à un changement de certaines pratiques agricoles pour bénéficier de la contractualisation de MAE. Pour d'autres, au contraire, c'est un avantage non négligeable qui devrait être développé.
- Pour les associations de protection de la nature, il faut aller plus loin dans la protection de la biodiversité en comprenant notamment le blanchissement des prairies, mais également en exerçant un contrôle plus strict des pratiques agricoles présentes sur le site.
- Pour 3 municipalités, la démarche Natura 2000 est accueillie comme une contrainte supplémentaire, source de tracas et de dépenses jugées inutiles. Pour les autres, il s'agit d'un atout de développement de l'agriculture de montagne.
- Les services de l'Etat et certaines associations de protection de la nature estiment qu'il existe des marges de progrès à réaliser pour améliorer les connaissances naturalistes afin de répondre aux objectifs initiaux.

Cependant, il est important de nuancer ces propos :

- Reconnaissons **des avancées en faveur de l'atteinte des objectifs du DOCOB** comme favoriser les conditions d'exploitation des agriculteurs ou les suivis scientifiques. Mais aussi la prise de conscience collective de la richesse du territoire (94% soit 32 réponses des exploitants agricoles et 92% soit 12 réponses des collectivités et associés interrogés justifient la désignation des « Adrets de Tarentaise » comme site Natura 2000 en raison de la biodiversité des prairies de fauche) et donc des obligations de la préserver.
- Il est bien évident qu'il faut **intégrer des phénomènes nationaux voire internationaux** comme le déclin de certaines espèces d'oiseaux notamment, le changement climatique et les espèces invasives. Ces facteurs exogènes sont à prendre en compte dans les évolutions de la biodiversité.
- **Prendre en compte l'échelle temporelle.** Si des décisions sont prises actuellement en faveur de la biodiversité, les résultats obtenus concernent le moyen ou long terme. L'accompagnement du « vivant » demande du temps avant d'obtenir des résultats.

- Le site des Adrets de Tarentaise est composé de **petits périmètres disséminés** sur 13 communes réparties dans deux vallées. Cela peut être considéré comme un handicap pour mettre en œuvre les actions sur l'ensemble du site.

La **durabilité** de la démarche Natura 2000 sur le site S23 repose sur l'engagement financier de l'Europe et de l'État. Comme pour toutes les mesures issues de la PAC, il est important de noter l'absence de sécurité et de stabilité des dispositifs agro-environnementaux (MAE) dont les dispositions et modalités sont susceptibles d'évoluer tous les 5 ans. Cependant, à ce jour, il n'existe pas d'indices montrant une volonté de retrait de la part des institutions.

## Chapitre 4 : Perspectives et recommandations

---

### I. Perspectives

La révision d'un DOCOB est la suite qui prolonge l'évaluation. Prévue dès janvier 2019, le processus d'achat avec mise en concurrence est actuellement en cours.

### II. Recommandations

#### 1. Retour sur la démarche participative réalisée au cours des entretiens de l'été 2018

Pour clôturer les entretiens, il a été demandé aux participants quelles pourraient être les mesures de gestion, d'études et de suivis et de communication à mettre en place dans le prochain DOCOB. Les éléments présentés ci-dessous, sont des propositions des personnes interrogées lors des rencontres sur le terrain. Elles reflètent une partie des attentes émanant du terrain, de la profession agricole mais également des collectivités et associés. En l'état, elles n'ont pas toutes vocation à être prise en compte comme nouvelle mesure et ne présupposent pas de leur participation à la bonne conservation des prairies de fauche ni de leur éligibilité à un financement par le dispositif Natura 2000. Leur pertinence devra être expertisée pour juger de leur contribution à la réalisation des objectifs du DOCOB avant d'être approuvées puis inscrites au prochain DOCOB.

Les tableaux ci-dessous regroupent toutes les idées suggérées par les exploitants agricoles du S23 et par les collectivités et associés.

Tableau 8: Propositions de mesures participatives des exploitants agricoles

Proposition	Nb de réponses
<b>Pour la gestion du site</b>	
Irrigation (conduite d'eau, système d'arrosage ...)	14
Broyage (des « épines » ...) et action d'ouverture du milieu	14
Gestion des plantes envahissantes (myrtilles, gentianes, arcosse...)	9
Concertation du zonage avec l'agriculteur	8
Création et entretien des pistes 4x4	5
Élargissement du site	4
Accompagnement dans le sur-semis	2
Interdiction de l'utilisation d'engrais en montagne	2
Zone humide (compromis pour le drainage)	2
Déboisement	2
Valorisation des effluents	2
Actions sur les zones de pente (aide à l'achat de matériel, rémunération...)	2
Interdire l'usage du lisier (lisier = désherbant et pratique du crépi d'arbre)	2
Entretien des arbres en bordure de parcelle	1
Trouver une solution plus souple pour la date de fauche tardive	1
Refaire les canaux et rigoles	1
Sécurisation foncière	1
Défilé de pâture	1
Suivi régulier des plantes indicatrices	1
Distinction entre zone de pâture et de fauche	1
Co-financement d'action pour les zones hors Natura 2000	1
Article 21 (Défrichement)	1
Respect du chargement des parcelles	1
<b>Pour les études et suivis scientifiques</b>	
Suivi des oiseaux	4
Réponse au blanchiment des prairies	3
Diffusion des résultats des études	2
Suivi des plantes envahissantes (arcosse,...)	1
Étude de sol (suivi du pH en lien avec la pratique agricole et le cortège floristique)	1
Suivi du lagopède à Séez	1
Problématique entre les oiseaux et les raisins produits (consommation)	1
<b>Pour la communication</b>	
Création d'une newsletter par saison	10
Sensibilisation de tous les acteurs aux bonnes pratiques et au respect	6
Actions de communication auprès du jeune public	5
Installation de panneaux Natura 2000	3
Réunions pour remettre les informations sur le terrain (retour concret des résultats d'études)	3
Concours « Prairies Fleuries » devient concours de fourrage	3
Implication des agriculteurs	3
Actions de communication avec les OT	2
Améliorer la communication	2
Concertation entre les acteurs et les utilisateurs (zonage et pratiques)	2
Faire le lien entre les MAE Natura 2000 et hors Natura 2000 pour les collectivités	1
Rencontre régulière avec les agriculteurs	1
Formation continue Prairies Fleuries	1
Avoir un DOCOB plus synthétique et accessible	1
Vulgarisation	1
Information des propriétaires fonciers des contraintes liées à l'entretien des rigoles en zone humide	1

Tableau 9: Proposition de mesures participatives issues des "collectivités et associés"

Proposition	Nb de réponses
<b>Pour la gestion du site</b>	
Suivi des pratiques effectives et réalisées	4
Irrigation	2
Valorisation des effluents	2
Cohérence du zonage	2
Mesure de broyage	1
Bilan des zones embroussaillées	1
Comprendre la régression de la biodiversité	1
Article 21 (Défrichement)	1
Problèmes avec le PNV	1
Ne pas irriguer	1
Aider les agriculteurs à trouver des solutions alternatives	1
Sensibiliser et montrer les conséquences positives et négatives des changements de pratiques	1
Sensibilisation des propriétaires fonciers non agricoles	1
Maintenir l'agriculture	1
Restauration/Entretien des pelouses sèches et zones humides	1
<b>Pour les études et suivis scientifiques</b>	
Avifaune	4
Entomofaune – dont suivi pollinisateurs sauvages et domestiques	3
Suivi des pratiques effectives	2
Diffusion des résultats	2
Poursuite du travail sur la biodiversité des prairies	1
Chiroptères	1
Conséquences de l'irrigation sur la flore naturelle	1
<b>Pour la communication</b>	
Actions pédagogiques (du primaire au lycée)	4
Plus d'exposition	3
Continuer les actions de communication	2
Sensibilisation	2
Panneaux d'information Natura 2000	2
Vulgarisation	1
Développer les sentiers botaniques (avec projet pédagogique)	1
Faire de la relance dans les invitations	1
Illustrations (poster) des plantes remarquables locales	1
Concours « Prairies Fleuries »	1
Réalisation d'un film	1
Faire le lien entre Beaufort et flore (qualité gustative et biodiversité)	1

## 2. Plus généralement

- **Rédaction du DOCOB** : Plus le DOCOB est rédigé de façon précise et cohérente, plus son évaluation sera aisée. Autrement dit, la qualité de conception et de rédaction du DOCOB conditionne en partie la faisabilité de l'évaluation : rédiger le DOCOB, c'est déjà entrer dans la démarche évaluative et d'amélioration continue
- **Adopter une démarche d'amélioration continue** : déterminer des objectifs quantitatifs et qualitatifs clairs et partagés pour chaque action, retenir des indicateurs d'évaluation pour chaque action, faire des évaluations régulières
- **Prendre en compte de manière plus amplifiée les éléments suivants** : le changement climatique, l'irrigation et la sécheresse, la multiplicité des utilisateurs de la montagne
- **S'interroger sur certaines problématiques** comme la maîtrise du foncier ou la place du tourisme dans le DOCOB
- **Prendre en compte les idées issues de la démarche participative** dans la mesure où leur pertinence est montrée pour la réalisation des objectifs du DOCOB
- **Renforcer le travail en réseau** entre les prestataires mandatés, l'APTV, les exploitants agricoles et les élus
- **Renforcer la diffusion des informations auprès des populations agricoles et locales** en utilisant notamment la page Facebook des groupements agricoles GIDA/GEDA, rédiger après chaque COPIL annuel un communiqué à la presse et aux communes du site S23 (pour le relayer dans les bulletins municipaux)

## Chapitre 5 : Conclusion

---

La mission d'évaluation a consisté à évaluer si les actions du DOCOB concourent au bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et à préparer la révision du DOCOB.

L'évaluation est un exercice délicat intégrant de nombreux domaines et qui montre des résultats ambivalents.

Parmi les avancées et les réussites des actions du DOCOB en faveur de la biodiversité, retenons :

- La contractualisation des MAE qui contribuent au maintien de la fauche dans des zones de pente ;
- La prise de conscience des acteurs locaux qui ont globalement intégré la nécessité d'intervenir sur le territoire pour préserver la biodiversité ;
- La mobilisation importante d'outils techniques et financiers orientés vers la préservation de la biodiversité ;
- Les connaissances naturalistes et scientifiques approfondies des habitats et des espèces ornithologiques d'un point de vue biologique et écologique ;
- L'activation de l'ensemble des actions du DOCOB montre une certaine volonté de s'emparer de la problématique et de rechercher des solutions.

Néanmoins, l'évaluation a également mis en évidence des points de vigilance, en particulier :

- L'animation et la diffusion des éléments de communication sont deux leviers d'intervention à ne pas négliger ;
- La révision prochaine de la PAC

A la lumière de cette évaluation, il apparaît important de mener une actualisation du document d'objectifs. La révision du DOCOB est prévue pour 2019 et la procédure de sélection du bureau d'étude est en cours.

La mise en œuvre des actions Natura 2000 réaffirme la nécessité de rechercher un équilibre entre les activités humaines et la préservation des ressources naturelles des adrets de la Tarentaise. Il s'agit sans doute d'une conclusion qui invite à nouer et à préserver les relations privilégiées entre les différents acteurs du territoire.

## Liste des abréviations

---

**AFP** : Association Foncière Pastorale  
**AOP** : Appellation d'Origine Protégée  
**APN** : Association de Protection de la Nature  
**APTV** : Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise  
**ASP** : Agence de Services et de Paiement  
**ATEN** : Atelier Technique des Espaces Naturels  
**CBNA** : Conservatoire Botanique National Alpin  
**CEN** : Conservatoire d'Espaces Naturels  
**COFIL** : Comité de pilotage  
**DDT** : Direction Départementale des Territoires  
**DOCOB** : Document d'Objectifs  
**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
**EARL** : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée  
**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
**EURL** : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée  
**GAEC** : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun  
**GIDA** : Groupes de Développement Agricole  
**GP** : Groupement Pastoral  
**MAE** : Mesures Agro-environnementales  
**MAEC** : Mesures Agro-environnementales et Climatiques  
**MAET** : Mesures Agro-environnementales Territorialisées  
**ONF** : Office National des Forêts  
**OT** : Office du tourisme  
**PAC** : Politique Agricole Commune  
**PAEC** : Projet Agro-Environnemental et Climatique  
**PLU** : Plan Local d'Urbanisme  
**PNV** : Parc National de la Vanoise  
**POS** : Plan d'Occupation des Sols  
**PPR** : Plan de Prévention des Risques  
**PSADER** : Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural  
**S23** : Désignation raccourcie du site FR 8201777« Adrets de Tarentaise »  
**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale  
**SIG** : Système d'Information Géographique  
**VAE** : Vélo à Assistance Électrique  
**VTT** : Vélo Tout Terrain  
**ZIP** : Zone d'Intervention Prioritaire



## Annexes

---

Annexe 1 : Grille d'évaluation du contenu du DOCOB

Annexe 2 : Répartition annuelle des journées d'animations entre 2010 et 2017

Annexe 3 : Questionnaire à destination de la profession agricole

Annexe 4 : Questionnaire à destination des collectivités et associés

Annexe 5 : Liste de diffusion des questionnaires

Annexe 6 : Résultats des entretiens de la profession agricole

Annexe 7 : Résultats des entretiens collectivités et associés

## Annexe 1 : Grille d'évaluation du contenu du DOCOB

Rubrique	Élément à vérifier	Question à se poser	Présent			Qualité *	Remarques
			Oui	Partiellement	Non		
Couverture	Code et nom du site concerné	Présence / absence				2	Les logos ne sont pas tous présents. Il faudrait rajouter les logos de l'Europe, Natura 2000, CBNA, etc. La date est fautive, la validation du document date du 14/09/2009, donc septembre 2009. Faut-il mettre la date de validation du DOCOB ou bien celle de finalisation du document ?
	Date						
	Logos						
Présentation du Docob	Structure porteuse	Présence / absence				0	Partie obligatoire absente du DOCOB.
	Opérateur						
	Chargé de mission						
	Contributeurs techniques et scientifiques						
	Composition du Copil						
Présentation de Natura 2000	En France et en Europe	Présence / absence				4	Une présentation rapide du réseau européen est bien présente. De plus, une présentation du DOCOB, de son processus d'élaboration sont intégrés à l'introduction. Cependant, les contextes aux niveaux national, régional et départemental ne sont pas présentés. Cartes à intégrer ?
	Dans la région / le département						
Présentation du site	Fiche d'identité avec éléments du FSD	Présence / absence				3	De nombreux éléments de présentation sont manquants. Il sera judicieux de créer deux nouveaux paragraphes : l'un sur les éléments FSD et la directive concernée et l'autre sur les éléments de localisation du site (zone biogéographique, communes concernées). Cartographie du périmètre du site est annexée. Le périmètre reste vague. La surface du site est différente entre celle renseignée dans le FSD et celle inscrite dans le DOCOB.
	Directives concernées						
	Zone biogéographique						
	Région(s)						
	Département(s)						
Commune(s)							

	Superficie										
<b>Données administratives</b>	Structures intercommunales concernées	EPCI concernés par le territoire du site								2	Il manque les éléments concernant les politiques territoriales locales qui sont importants compte-tenu de la pression d'urbanisme existante dans ces vallées
	Politiques territoriales locales	Chartes forestières, environnementales, documents d'urbanisme									
	Zonages espaces naturels	ZNIEFF, APPB, RN, PN, SC/SI, etc									
	Foncier	Y a-t-il une analyse ou des éléments concernant la nature des propriétés foncières (public/privé, morcellement, etc...) ?									
<b>Données abiotiques</b>	Climat	Ces données sont-elles décrites de façon à expliquer les milieux, habitats, espèces présentes ? Sont-elles compréhensibles ? Les sources sont-elles citées ?								2	La pédologie est absente. Les données décrites sont concises, compréhensibles et expliquent les milieux présents. Les sources ne sont pas citées.
	Géologie										
	Topographie										
	Pédologie										
	Hydrologie										
<b>Diagnostic écologique</b>	Milieux	Les grands milieux / écosystèmes sont-ils décrits ?								1	
		Sont-ils liés aux habitats et espèces présentés ensuite ?									
	Habitats	Liste des HIC								1	Le diagnostic habitat a été réalisé par le CBNA avec application de leur protocole. Le protocole est décrit de manière concise et compréhensible. Les résultats sont bien présentés. Les référentiels utilisés sont le EUR 25 et pas le EUR 27.
		Cohérence liste HIC / FSD du site ?									
		Autres habitats non IC sont-ils décrits ?									
		Cartographie présente ? cf annexes									
Surfaces d'habitats quantifiés ?											

	Référentiels utilisés (EUR 27 / Corine Biotope)					
	Tableau récapitulatif des habitats					
	Données qualitatives sur les habitats (fonctionnalité, tendances évolutives...)					
	État de conservation des habitats renseigné?					
Espèces	Liste des EIC					
	Cohérence liste EIC / FSD du site ?					
	Autres espèces patrimoniales non IC décrites ?					
	Cartographie présente ? cf annexes					
	Données quantitatives ?					
	État de conservation des espèces renseigné ?					
	Données qualitatives sur les espèces (fonctionnalité, habitats, tendances évolutives...)					
Analyse écologique et fonctionnelle	Les données habitats / espèces sont-elles croisées ?					
Fiches habitats/espèces (en annexe idéalement)	Sont-elles présentes ?					
	Les fiches sont-elles adaptées localement ?					

Le site S23 ne recense pas d'EIC dans son périmètre. Les tableaux de la faune comportent des cases vides. Le nom scientifique n'est pas présent pour toutes les espèces décrites.

Travail réalisé pour la flore mais pas la faune. Les plantes indicatrices, présentées en Annexe, ne comportent pas de noms scientifiques et comportent des approximations dans leur détermination et leur nom vernaculaire.

		Sont-elles compréhensibles et associées clairement aux activités socio-économiques ?						
	Enjeux de conservation	Sont-ils clairement décrits ?				1	Présent dans le chapitre 4 et 4.1	
		Sont-ils hiérarchisés ?						
<b>Diagnostic socio-économique</b>	Description des activités sur le site	Les activités socio-éco du site sont-elles décrites ?				2	Copier-coller du PSADER Tarentaise-Vanoise. Il conviendrait de préciser que cette partie est issue d'une collaboration avec l'APTV. Les conflits d'usages ne concernent que la pratique du parapente. Quid du VTT en 2009 et de l'évolution de cette pratique. Les tendances évolutives sont absentes et ne tiennent donc pas compte des nouvelles pratiques de l'outdoor en montagne (trail, VTT, VAE...)	
		Les pratiques sont-elles analysées ?						
		Les interactions entre activités (conflits d'usage) sont-elles présentées ?						
		Les tendances évolutives sont-elles prises en compte et décrites ?						
	Influence des activités sur les HEIC	Les activités sont-elles croisées avec le diagnostic écologique						
<b>Objectifs de développement durable</b>		Sont-ils exprimés en relation avec les enjeux issus des diagnostics précédents ?						
<b>Objectifs opérationnels</b>	Objectifs précisant les objectifs de DD (optionnels)	Existe-t-il des objectifs opérationnels qui précisent les objectifs de développement durable ?				1		
		Sont-ils SMART ? ont-ils une plus-value pour la compréhension des objectifs à atteindre par le Docob ?						

<b>Mesures de gestion</b>	Nature des mesures	Les différentes natures de mesure sont-elles explicitées ?				1	
		Les mesures d'animation (mise en œuvre du Docob) sont-elles présentes ?					
	Fiche mesure	Le but de la mesure est-il présenté ?				2	
		L'action à mettre en œuvre est-elle décrite ?					
		Les habitats et espèces concernées sont-elles associées aux mesures ?					
		La surface et/ou les zones concernées sont-elles quantifiées ?					
		Y a-t-il un niveau de priorité mentionné ?					
		Les cahiers des charges des mesures contractuelles précisent-ils clairement les engagements rémunérés et non rémunérés constituant la mesure ?					
		Les maîtres d'ouvrage / d'œuvre potentiels sont-ils mentionnés ?					
		Les financements potentiels sont-ils présentés ?					
<p>Éléments dispersés entre les chapitres 5 et 7 ainsi que le tableau de chiffrage. Le DOCOB gagnerait en clarté avec la création du fiche mesure à proprement dite regroupant toutes ses informations. Le tableau du chiffrage estimatif de la mise en œuvre du DOCOB contient des erreurs et des éléments manquants. Le montant des mesures GP1.3 et GP3 ne sont pas estimées. Le nombre de jour d'animation n'est pas complété. Le sous-total estimé HT de la mise en œuvre de l'animation du DOCOB n'est pas mathématiquement correct. Il conviendrait de compléter le DOCOB en ajoutant les éléments manquants et de corriger les erreurs.</p>							

		Y a-t'il une référence aux listes de mesures nationales du PDRH ou aux engagements MAEt?	■				
		Y a-t-il un échéancier prévisionnel ?	■				
		Y a-t-il des indicateurs de suivi ?				■	
		Y a-t-il des points de contrôle ?				■	
<b>Charte</b>	Présentation générale	Est-elle incluse dans le Docob ?	■				
		Le format de la charte est-il adapté ?	■				
		Les modalités d'adhésion sont-elles expliquées ?	■				
	Engagements et recommandations (E / R)	Y a-t-il des (E/R) généraux ?	■				
		Y a-t-il des (E/R) par milieux ?		■			
		Y a-t-il des (E/R) par activités ?					■
	Les engagements sont-ils clairement contrôlables ?	■					
<b>Suivi / évaluation du Docob</b>	Actions de suivi et évaluation de la mise en œuvre du Docob	Existe-t-il une partie du Docob consacré au suivi et à l'évaluation ?		■			
		Y a-t-il un suivi de la mise en œuvre du Docob (indicateurs de réalisation) ?				■	
		Est-il prévu un suivi des habitats et espèces ?	■				
		Est-il prévu un suivi des résultats ou impacts		■			
					2	La charte est en annexe. Seul le milieu "Habitat humide" est concerné par la présence d'engagements et recommandations. Il n'y a pas d'engagements et recommandations concernant les activités agricoles présentes sur le site du S23.	
					3	<u>Suivi</u> : présent dans le tableau de chiffrage estimatif de la mise en œuvre du DOCOB. <u>Évaluation et suivis</u> : non mentionnés. <u>Indicateurs de suivi</u> : non clairement déterminer, peuvent être assimilés au suivi de l'état de conservation des habitats.	

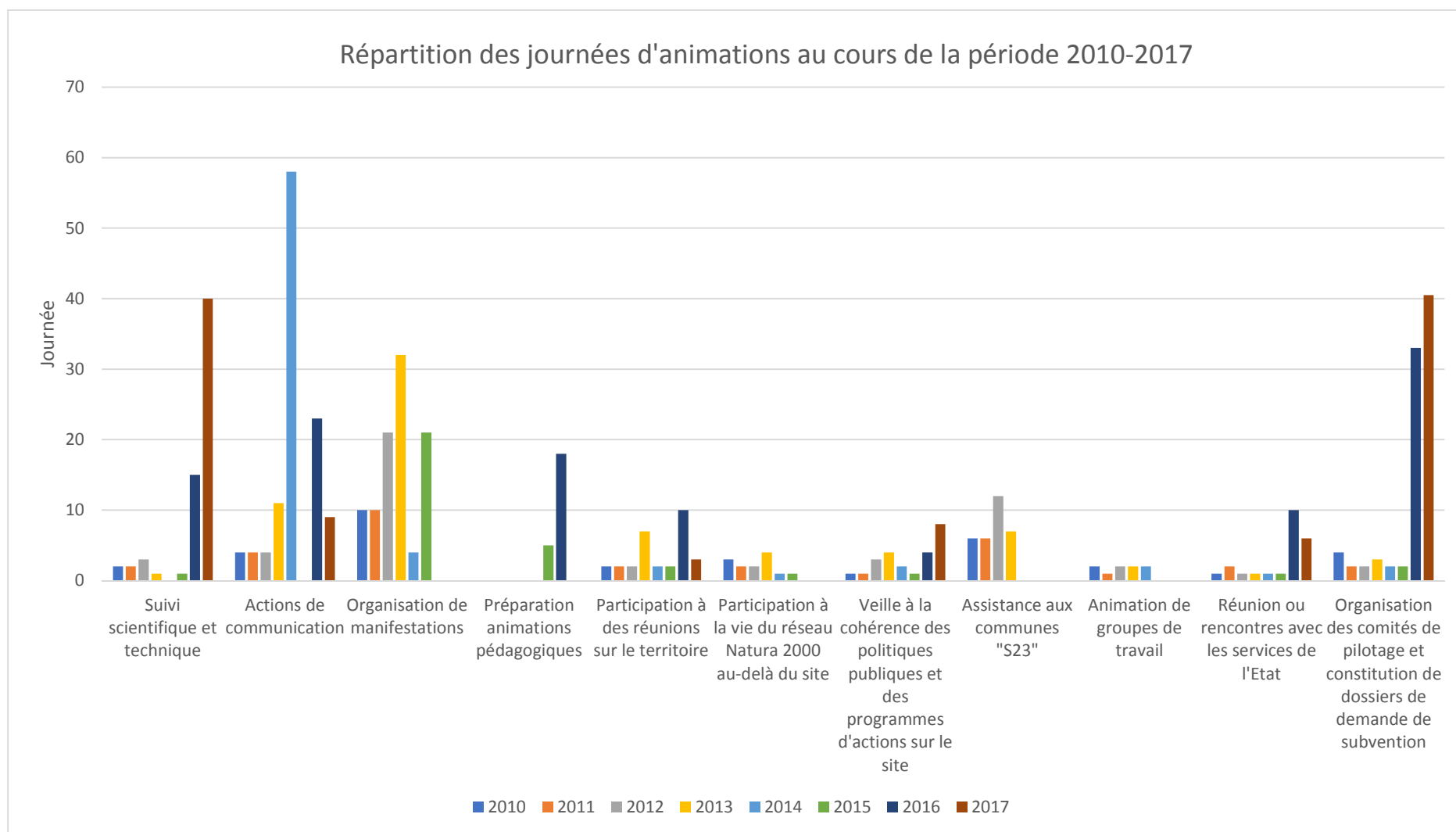




<b>Autres annexes</b>	Glossaire	Présence / absence				2	Glossaire absent qu'il conviendrait de rajouter.
	Abréviations						
	Bibliographie						

\* de 1 = très bon à 4 = insuffisant, 0 = absent

## Annexe 2 : Répartition annuelle des journées d'animations entre 2010 et 2017



## Evaluation de la démarche Natura 2000 "Adrets de Tarentaise" (S23)

### 🔑 Questionnaire à l'attention agriculteurs

Le site Natura 2000 « Adrets de Tarentaise » dit « S23 » concerne 13 communes en Tarentaise, réparties sur les adrets de la vallée de l'Isère et du doron de Bozel. C'est un site récent, instauré en 2009 ; l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APT) en est la structure animatrice. La présidence est assurée depuis 2010 par Gilles Flandin, Maire des Chapelles.

Le site regroupe 6 « habitats » d'intérêt communautaire (prairies de fauche, pelouses sèches, zones humides,...), reconnus pour leur biodiversité.

En tant que structure animatrice du site, l'APT met en œuvre un « Document d'objectif », appelé « DOCOB » qui définit les orientations et les mesures de gestion et de conservation des habitats et des espèces et les modalités de mise en œuvre.

En résumé la gestion d'un site Natura 2000 se fait en 3 différents niveaux :

- . La **gestion du site** (conservation des habitats, notamment par des pratiques agricoles adaptées)
- . Le **suivi scientifique**
- . Les **actions de communication** et de sensibilisation

Aujourd'hui l'APT doit mettre à jour son DOCOB ; pour cela elle doit engager un travail d'évaluation.

Pour cela elle a mandaté le bureau d'étude « Par Monts et par fleurs » pour aller à la rencontre des acteurs et partenaires du site.

🔑 **Votre exploitation agricole est située sur le site Natura 2000 "Adrets de Tarentaise" (S23), nous aimerions donc connaître votre avis. Vos réponses resteront anonymes.**

## 1. Connaissance de la démarche Natura 2000

### 1. Selon vous, la démarche Natura 2000 est-elle connue ?

*Plusieurs réponses possibles.*

- Par les élus locaux et les partenaires institutionnels
- Par les agriculteurs
- Par les habitants
- Par les touristes
- Par les associations environnementales

Autre : .....

### 2. Comment avez-vous connu la démarche Natura 2000 ?

.....

### 3. Selon vous, pour quelle(s) raison(s), les Adrets de Tarentaise ont été choisis pour être un site Natura 2000 ?

*Plusieurs réponses possibles.*

- La biodiversité des prairies de fauche
- La présence de fleurs remarquables
- La présence d'oiseaux remarquables
- La qualité de sa production de Beaufort
- Pour protéger des zones agricoles des pressions urbaines
- Pour protéger des zones agricoles des pressions touristiques

**4. Connaissez-vous les actions menées par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTIV) pour la mise en œuvre de la politique Natura 2000 sur le site "Adrets de Tarentaise" ?**

*Plusieurs réponses possibles.*

- Portage d'un « Projet agro-environnemental et climatique » (PAEC) permettant aux agriculteurs de contractualiser des « mesures agro-environnementales » (aide financières de l'Etat et de l'Europe pour la mise en œuvre de mesures « prairies fleuries », « fauche en pente », « fauche tardive »,...)
- Concours agricoles des prairies fleuries (2010, 2011, 2012, 2013, 2015)
- Formations pour les agriculteurs et analyses fourragères (2011, 2012, 2013, 2015)
- Etudes scientifiques faune et flore (2009, 2010, 2011, 2017)
- Animations auprès des écoles de Tarentaise sur « Agriculture et prairies fleuries » (2015,2016)
- Formation des accompagnateurs en montagne (2014)
- Exposition photographique (tournante dans les mairies et offices de tourisme de 2010 à 2014)
- Création d'un topoguide (2014)
- (maitrise d'ouvrage communale) : Réalisation de sentiers thématiques en lien avec Natura 2000 (2012 à Granier et 2014 à La Côte d'Aime)
- Animation d'un comité de pilotage dédié au site Natura 2000 « Adrets de Tarentaise » (chaque année)

**5. Si vous n'en n'avez pas connaissance, d'après vous, pour quelles raisons ?**

*Une seule réponse possible.*

- Manque de communication
- Non concerné
- Actions trop anciennes

## **2. Mise en œuvre de la démarche Natura 2000**

**1. Contractualisez-vous des mesures agro-environnementales pour participer à bonne gestion du site ?**

- Non > reportez-vous directement à la question n°7
- Oui

**Si oui, pouvez-vous préciser lesquelles ?**

*Plusieurs réponses possibles.*

- Mesure Herbe 06 « Retard de fauche »
- Mesure Herbe 07 « Prairie fleurie »

- Mesure Herbe 08 « Fauche à pied »
- Mesure Herbe 09 « Gestion des alpages » (*le site S23 ne comporte que deux alpages : Plan Pichu à Granier et de la Lessière à Valezan*)

**Et pourquoi avez-vous contractualisé ?**

*Plusieurs réponses possibles.*

- Valorisation et conservation des paysages
- Conservation d'un savoir-faire et d'une tradition
- Aide financière lors de la contractualisation des mesures agri-environnementales
- Conviction environnementale
- Autre : .....

**2. Pour mettre en œuvre ces mesures vous avez dû**

*Plusieurs réponses possibles.*

- Maintenir vos pratiques. Précisez pour quelles mesures : .....
- Faire évoluer vos pratiques. Précisez pour quelles mesures : .....

**Etait-ce contraignant ?**

- Non
- Oui
- Si oui, pourquoi : .....

**3. Avez-vous été accompagné dans cette démarche ?**

- Oui
- Non

**Si oui, par qui ?**

.....

**4. Quel pourcentage ces surfaces engagées en MAE représentent-elles sur la totalité de vos prairies de fauche ?**

.....

**5. Pratiquez-vous les enregistrements ?** (date de fauche de parcelle, pâture, date/quantité/nature épandage, etc.)

- Non
- Oui

**Si oui, sur quel support ?**

- Calepin
- Note/dessin sur photographies aériennes imprimées
- Enregistrement sur fichier informatique (tableur,...)
- Autre : .....

**6. Trouvez-vous des avantages à la mise en œuvre de ces mesures agro-environnementales ?**

- Non
- Oui

Si oui, lesquelles : .....

**7. A la fin de la contractualisation 2014-2020, si le dispositif est poursuivi, envisagez-vous de renouveler vos contrats ?**

- Oui, sur les mêmes mesures et mêmes prairies
- Oui, mais différemment. Expliquez :

.....

- Non. Pourquoi :

.....

**8. Si vous ne contractualisez pas de MAE, pour quelles raisons ?**

*Plusieurs réponses possibles.*

- Je ne savais pas que mon exploitation était située sur un site Natura 2000
- Manque de temps
- Complexité des démarches administratives
- Je ne sais pas à qui demander de l'aide pour les formalités administratives
- Contraintes techniques liées à la parcelle
- Contraintes liées aux exigences des cahiers des charges des MAE
- Je ne vois pas l'intérêt de cette démarche
- Problème de pérennité de l'exploitation
- Autre : .....

### **3. Satisfaction**

**1. Les mesures de gestion des prairies de fauche, pâture et pelouses sèches mises en place vous paraissent-elles globalement adaptées ?**

- Oui
- Non

Si non, pourquoi : .....

- Je ne sais pas

**2. Les études et des suivis environnementaux ont permis d'améliorer les connaissances du site : en êtes-vous satisfait ?**

- Oui
- Non

Si non, pourquoi : .....

- N'a pas connaissance du contenu de ces études

**3. Les actions de communications mises en œuvre, vous paraissent-elles intéressantes, utiles ? (cf. liste p2)**

- Oui
- Non

Si non, pourquoi : .....

- Je n'ai pas connaissance de ces actions

**4. Etes-vous satisfait de l'animation générale menée par l'APTV ?**

- Oui
- Non

Si non, pourquoi : \_\_\_\_\_

- Je n'ai pas connaissance de l'animation générale menée

**5. Etes-vous satisfait globalement de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le site "Adrets de Tarentaise" ?**

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

(0 : pas du tout satisfait ; 10 : totalement satisfait)

**4. Pour aller plus loin...**

**Dans le cadre de la mise à jour du DOCOB (en 2019/2020), la reconduction de mesures ainsi que l'ajout de nouvelles mesures seront préconisées.**

**Selon vous, quelles seraient les mesures prioritaires à mettre en œuvre ?**

Pour la gestion du site ?

.....  
.....

Pour le suivi scientifique ?

.....  
..

Pour les actions de communication ?

.....  
.....

## Evaluation de la démarche Natura 2000 "Adrets de Tarentaise" (S23)

### ☞ *Questionnaire à l'attention des collectivités, associations et partenaires institutionnels*

Le site Natura 2000 « Adrets de Tarentaise » dit « S23 » **concerne 13 communes en Tarentaise**, réparties sur les adrets de la vallée de l'Isère et du doron de Bozel.  
C'est un site récent, instauré en 2009 ; **l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTIV) en est la structure animatrice**. La **présidence** est assurée depuis 2010 par **Gilles Flandin, Maire des Chapelles**.

Le site **regroupe 6 « habitats » d'intérêt communautaire** (prairies de fauche, pelouses sèches, zones humides,...), reconnus pour leur biodiversité.

En tant que structure animatrice du site, l'APTIV met en œuvre un « Document d'objectif », appelé « DOCOB » qui définit les orientations et les mesures de gestion et de conservation des habitats et des espèces et les modalités de mise en œuvre.

En résumé la gestion d'un site Natura 2000 se fait en 3 différents niveaux :

- . La **gestion du site** (conservation des habitats, notamment par des pratiques agricoles adaptées)
- . Le **suivi scientifique**
- . Les **actions de communication** et de sensibilisation

Aujourd'hui **l'APTIV doit mettre à jour son DOCOB ; pour cela elle doit engager un travail d'évaluation**.

Pour cela elle a mandaté le bureau d'étude « Par Monts et par fleurs » pour aller à la rencontre des acteurs et partenaires du site.

☞ **Vous êtes concerné par la démarche Natura 2000 « Adrets de Tarentaise » (S23), nous aimerions donc connaître votre avis. Vos réponses resteront anonymes.**

### **1. Profil**

**Etes-vous :**

- Une collectivité
- Un partenaire institutionnel
- Une association environnementale

### **2. Connaissance de la démarche Natura 2000**

#### **1. Selon vous, la démarche Natura 2000 est-elle connue ?**

*Plusieurs réponses possibles.*

- Par les élus locaux et les partenaires institutionnels
- Par les agriculteurs
- Par les habitants
- Par les touristes
- Par les associations environnementales



Autre : .....

**2. Comment avez-vous connu la démarche Natura 2000 ?**

.....

**3. Selon vous, pour quelle(s) raison(s), les Adrets de Tarentaise ont été choisis pour être un site Natura 2000 ?**

*Plusieurs réponses possibles.*

- La biodiversité des prairies de fauche
- La présence de fleurs remarquables
- La présence d'oiseaux remarquables
- La qualité de sa production de Beaufort
- Pour protéger des zones agricoles des pressions urbaines
- Pour protéger des zones agricoles des pressions touristiques

**4. Connaissez-vous les actions menées par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APT) pour la mise en œuvre de la politique Natura 2000 sur le site "Adrets de Tarentaise" ?**

*Plusieurs réponses possibles.*

- Portage politique d'un « Projet agro-environnemental et climatique » (PAEC) permettant aux agriculteurs de contractualiser des « mesures agro-environnementales » (aide financières de l'Etat et de l'Europe pour la mise en œuvre de mesures « prairies fleuries », « fauche en pente », « fauche tardive »,...)
- Concours agricoles des prairies fleuries (2010, 2011, 2012, 2013, 2015)
- Formations pour les agriculteurs et analyses fourragères (2011, 2012, 2013, 2015)
- Etudes scientifiques faune et flore (2009, 2010, 2011, 2017)
- Animations auprès des écoles de Tarentaise sur « Agriculture et prairies fleuries » (2015,2016)
- Formation des accompagnateurs en montagne (2014)
- Exposition photographique (tournante dans les mairies et offices de tourisme de 2010 à 2014)
- Création d'un topoguide (2014)
- (maitrise d'ouvrage communale) : Réalisation de sentiers thématiques en lien avec Natura 2000 (2012 à Granier et 2014 à La Côte d'Aime)
- Animation d'un comité de pilotage dédié au site Natura 2000 « Adrets de Tarentaise » (chaque année)

**5. Si vous n'en n'avez pas connaissance, d'après vous, pour quelles raisons ?**

*Une seule réponse possible.*

- Manque de communication
- Non concerné
- Actions trop anciennes

### **3. Appropriation de la démarche Natura 2000**

**1. Avez-vous connaissance du « Document d'objectifs » du site S23 et de son contenu ?**

- Oui
- Non

**2. Le zonage du site S23 a-t-il posé un problème sur votre commune en terme d'urbanisme ?**

- Non
- Oui
- Non concerné

Si oui, dans quel cadre, pour quel projet ?.....

### **4. Adhésion à la démarche Natura 2000**

**1. Pensez-vous que la mise en place du zonage du site Natura 2000 du site « Adrets de Tarentaise » et l'application de mesures de gestion a eu des conséquences positives sur la qualité des espaces naturels ?**

- Oui
- Non

Si non, pourquoi :

.....

- Je ne sais pas

**2. Etes-vous ou avez-vous été impliqués dans la réalisation d'une action ou dans le suivi du site Natura 2000 « Adrets de Tarentaise » ?**

- Oui
- Non

Si oui laquelle/lesquelles ? (vous pouvez vous référer à la liste p2)

.....

**3. Participez-vous au comité de pilotage du site Natura 2000 « Adrets de Tarentaise » ?**

- Oui
- Non

Si non, pourquoi :

.....

### **5. Satisfaction**

**6. Les mesures de gestion des prairies de fauche, pâture et pelouses sèches mises en place vous paraissent-elles adaptées ?**

**Pour rappel, les agriculteurs ont contractualisés les mesures « fauche tardive », « fauche à pied », « prairies fleuries » et « gestion des alpages ».**

- Oui

Non

Si non, pourquoi : .....

Je ne sais pas

**7. Des études et des suivis environnementaux ont permis d'améliorer les connaissances du site ; en êtes- vous satisfait ?**

Oui

Non

Si non, pourquoi : .....

Je n'ai pas connaissance du contenu de ces études

**8. Les actions de communications mises en œuvre vous paraissent-elles intéressantes, utiles ?**

Oui

Non

Si non, pourquoi : .....

Je n'ai pas connaissance de ces actions

**9. Etes-vous satisfait de l'animation générale menée par l'APTV ?**

Oui

Non

Si non, pourquoi : .....

Je n'ai pas connaissance de l'animation générale menée

**10. Etes-vous satisfait globalement de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le site "Adrets de Tarentaise" ?**

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

(0 : pas du tout satisfait ; 10 : totalement satisfait)

**6. Pour aller plus loin...**

**Dans le cadre de la mise à jour du DOCOB (en 2019/2020), la reconduction de mesures ainsi que l'ajout de nouvelles mesures seront préconisées.**

**Selon vous, quelles seraient les mesures prioritaires à mettre en œuvre ?**

Pour la gestion du site ?

.....  
.....

Pour le suivi scientifique ?

.....  
.....

Pour les actions de communication ?

.....  
.....

## Annexe 5 : Liste de diffusion des questionnaires

Catégorie	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Commune
Exploitant Agricole	Mr	Fechoz	Jean-Louis	GAEC RECONNU DE CRET COQUET	AIGUEBLANCHE
Mairie	Mr	Pointet	André	Maire	AIGUEBLANCHE CEDEX
Exploitant Agricole	Mr	Chenu	Claude	Exploit Agri Ind	AIME
Exploitant Agricole	Mr	Albert	Damien	GAEC LE FRAMBOISIER	AIME
Exploitant Agricole	Mr	Mingeon	Frédéric	Exploit Agri Ind	AIME
Exploitant Agricole	Mr	Viallet	André	Exploit Agri Ind	AIME
Mairie	Mme	Maironi-Gonthier	Corine	Maire	AIME CEDEX
Mairie	Mr	Boch	Jean-Luc	Maire	AIME CEDEX
Exploitant Agricole	Mr	Favre	William	EARL DE SAINT GRAT	AIME LA PLAGNE
Exploitant Agricole	Mr	Chenu	Stéphane	GAEC DU CRET DU REY	AIME LA PLAGNE
Exploitant Agricole	Mr	Simon	Gilles	GP DE MONTGIROD VILLETTE	AIME LA PLAGNE
Exploitant Agricole	Mr	Simon-Chautemps	Didier	GP ALPAGE DE PLAN PICHU	AIME LA PLAGNE
Exploitant Agricole	Mr	Broche	Christophe	GAEC DU PETIT MONT BLANC	AIME LA PLAGNE
Exploitant Agricole	Mr	Boche	Pascal	GAEC DES MARMOTTES	BELLENTRE
Exploitant Agricole	Mr	Villiod	Jean-François	Exploit Agri Ind	BELLENTRE
Exploitant Agricole	Mr	Blanc	Nicolas	GAEC DU P TIT CHEZ NOUS	BOURG ST MAURICE
Exploitant Agricole	Mr	Arpin	Jérémy	GAEC LA BIOLETTE	BOURG ST MAURICE
Exploitant Agricole	Mme	Empereur Buisson	Madeleine	Exploit Agri Ind	BOURG ST MAURICE
Exploitant Agricole	Mr	Tresallet	Georges	GAEC DE L'ARMOISE	BOURG ST MAURICE
Exploitant Agricole	Mr	Ottobon	Julien	GAEC DES VEYS	BOURG ST MAURICE
Exploitant Agricole	Mr	Miedan Gros	Jean-Louis	Exploit Agri Ind	BOURG ST MAURICE
Exploitant Agricole	Mr	Usannaz	Maurice	Exploit Agri Ind	BOURG ST MAURICE
Exploitant Agricole	Mr	Utile Grand	Jean-Paul	Exploit Agri Ind	BOURG ST MAURICE
Exploitant Agricole	Mr	Usannaz	Maurice	EARL LES CHARMETTES	BOURG ST MAURICE
Exploitant Agricole	Mr	Utile Grand	Jean-Paul	EARL DES TARINES	BOURG ST MAURICE
Exploitant Agricole	Mme	Maitre	Nicole	Exploit Agri Ind	MONTVALEZAN
Exploitant Agricole	Mr	Michaud	Mathieu	Exploit Agri Ind	BOURG ST MAURICE
Exploitant Agricole	Mr	Buthod	Frédéric	Exploit Agri Ind	BOURG ST MAURICE
Mairie	Mr	Giraudy	Michel	Maire	BOURG ST MAURICE CEDEX
Mairie	Mr	Martinot	Jean-Baptiste	Maire	BOZEL
Mairie	Mr	Brilland	Guillaume	Maire	BRIDES LES BAINS CEDEX
APN	Mr	Collas	André	FRAPNA Savoie	CHAMBERY
Exploitant Agricole	Mr	Glise	Jean-Paul	Exploit Agri Ind	CHAMPAGNY EN VANOISE
Exploitant Agricole	Mr	Ruffier des Aimes	Eugène	Exploit Agri Ind	CHAMPAGNY EN VANOISE
Mairie	Mme	Della-Giorgia	Huguette	Maire	FEISSONS SUR SALINS
Exploitant Agricole	Mr	DESCHAMPS	Patrice	GAEC DU FRENELET	FEISSONS SUR SALINS
Exploitant Agricole	Mr	Leger	Jean-Marc	SCEA LES VIOLETTES	FEISSONS SUR SALINS
Exploitant Agricole	Mr	Pellicier	Ludovic	GAEC DU CONSORTAGE	GRANIER SUR AIME
Mairie	Mr	Saint Germain	Georges	Maire	HAUTECOUR
Exploitant Agricole	Mr	BORLET	Nicolas	GAEC ST GUERIN	HAUTECOUR
Exploitant Agricole	Mr	Jovet	Joël	Exploit Agri Ind	LA COTE D'AIME
Exploitant Agricole	Mr	Jovet	Maurice	Exploit Agri Ind	LA COTE D'AIME
Exploitant Agricole	Mr	Traissard	Olivier	Exploit Agri Ind	LA COTE D'AIME
Exploitant Agricole	Mme	Bourgeois	Annie	Exploit Agri Ind	LA REGENCE
APN	Mr	Machet	Alain	Vivre en Tarentaise	LES ALLUES
Mairie	Mr	Flandin	Gilles	Maire	LES CHAPELLES
Exploitant Agricole	Mr	David Vaudey	Maurice	Exploit Agri Ind	LES CHAPELLES
Exploitant Agricole	Mr	Dunand	Eric	Exploit Agri Ind	LES CHAPELLES
Exploitant Agricole	Mr	Dunad Sauthier	Edgard	Exploit Agri Ind	LES CHAPELLES
Exploitant Agricole	Mr	Capucon	Roland	EARL DE LA VIEILLE ECOLE	LES CHAPELLES
Exploitant Agricole	Mr	Flandin	Gilles	GAEC DE VAUGELAZ	LES CHAPELLES
Exploitant Agricole	Mr	Ligeon	Fernand	GAEC DES CARRONS	LES CHAPELLES
Exploitant Agricole	Mr	Flandin	Gilles	GP DE VAUGELLAZ	LES CHAPELLES
Exploitant Agricole	Mr	Chevallier Curt	Bertrand	Exploit Agri Ind	MONTAGNY
Mairie	Mr	Clerc	Gérard	Maire	MONTAGNY
Exploitant Agricole	Mr	Dravet	Frédéric	GAEC RECONNU DE LA RAVINE	MONTAGNY

Exploitant Agricole	Mr	Cordet	Damien	Exploit Agri Ind	MONTGIROD
Exploitant Agricole	Mr	Brun	Alexandre	GAEC DES SABLES	MONTGIROD
Mairie	Mr	Fraissard	Jean-Claude	Maire	MONTVALEZAN
Exploitant Agricole	Mr	Fraissard	Alain	Exploit Agri Ind	MONTVALEZAN
Exploitant Agricole	Mme	Fraissard	Josephine	Exploit Agri Ind	MONTVALEZAN
Exploitant Agricole	Mr	Fraissard	Marcel	Exploit Agri Ind	MONTVALEZAN
Exploitant Agricole	Mme	Fraissard	Elsa	Exploit Agri Ind	MONTVALEZAN
Exploitant Agricole	Mr	Fraissard	Noël	Exploit Agri Ind	MONTVALEZAN
Exploitant Agricole	Mr	Fudral	Joseph	Exploit Agri Ind	MONTVALEZAN
Exploitant Agricole	Mr	Maitre	Noël	Exploit Agri Ind	MONTVALEZAN
Exploitant Agricole	Mr	Maitre	Emile	Exploit Agri Ind	MONTVALEZAN
Exploitant Agricole				EARL LE VERGER	MOUTIERS
Exploitant Agricole	Mme	Murat	Véronique	GAEC DE PLANVILLARD	MOUTIERS
Exploitant Agricole	Mr	Desandre	Patrick	Exploit Agri Ind	SEEZ
Exploitant Agricole	Mr	Empereur	James Ulysse	Exploit Agri Ind	SEEZ
Exploitant Agricole	Mme	Jacquemoud	Hervé	GAEC RECONNU DE BIANA	SEEZ
Exploitant Agricole	Mr	Merendet	Bernard	GAEC DU COMBOTTIER	SEEZ
Exploitant Agricole	Mr	Arpin	Jean-Baptiste	GAEC DU VERSOYEN	SEEZ
Exploitant Agricole	Mr	Puissant Paganon	Paul	Exploit Agri Ind	SEEZ
Exploitant Agricole	Mr	Veilleux	Jean-Marc	Exploit Agri Ind	SEEZ
Exploitant Agricole	Mr	Empereur	Robert	EARL EMPEREUR	SEEZ
Mairie	Mr	Penna	Jean-Luc	Maire	SEEZ CEDEX
Mairie	Mr	Cusin-Rollet	Paul	Maire	STE FOY TARENTOISE
Exploitant Agricole	Mr	Arpin	Daniel	Exploit Agri Ind	STE FOY TARENTOISE
Exploitant Agricole	Mr	Borrel	Yves	Exploit Agri Ind	STE FOY TARENTOISE
Exploitant Agricole	Mr	Viallet	André	GAEC DE LA BRECHE	TESSENS
Exploitant Agricole	Mme	Buthod	Maryvonne	Exploit Agri Ind	VALEZAN
Exploitant Agricole	Mme	Clair	Agnès	Exploit Agri Ind	VALEZAN
Exploitant Agricole	Mr	Collomb	Jean-Yves	Exploit Agri Ind	VALEZAN
Exploitant Agricole	Mr	Usannaz	Bernard	GAEC DU ROIGNAIX	VALEZAN
Mairie	Mr	Blanc	Henri	Adjoint Bourg St Maurice	
Mairie	Mr	Burgos	Joël	Adjoint Hautecour	
Mairie	Mr	Luiset	René	Adjoint Plagne Tarentaise	
Mairie	Mr	Morin	Jean-Yves	Adjoint Aigueblanche	
Partenaire institutionnel	Mme	Levavasseur	Stéphanie	DDT 73	
APN	Mme	Bourguoin	Virginie	CEN	

## Annexe 6 : Résultats des entretiens de la profession agricole

Question 1: Selon vous, la démarche Natura 2000 est-elle connue ?	Nb réponse
Par les élus et les partenaires institutionnels	28
Agriculteurs	31
Habitants	1
Touristes	1
Asso environnementales	29
Autres : AFP	1

Question 2 : Comment avez-vous connu la démarche Natura 2000?	
Concertation pour le zonage	1
DDT	1
Déclaration PAC	7
Déclaration PAC / Info communale / GEDA	2
Découverte ce jour	2
GEDA	5
GEDA / Élus municipaux	1
GEDA / Déclaration PAC	3
GIDA / Chambre d'agri / APTV	1
Info communales	2
MAE engagés	1
Membre de la famille	1
Reprise d'exploitation	1
Réunion d'info DDT - GEDA / Déclaration PAC	5
VP Chambre agri / Suivi de la politique Natura 2000	1

Question 3: Raisons du choix	
Biodiversité des prairies de fauche	32
Présence de fleurs remarquables	23
Présence d'oiseaux remarquables	8
Qualité de la production du beaufort	16
Protection des zones agricoles des pressions urbaines	8
Protection des zones agricoles des pressions touristiques	5

Question 4 : Actions menées par l'APTV	
Portage du PAEC	31
Concours agricoles des prairies fleuries	34
Formations agriculteurs et analyses fourragères	18
Études faune et flore	10
Animations écoles	13
Formation AMM	5
Expo photo	15
Création topoguide	8
Sentiers bota et d'interprétation	14
Animation COPIL	14

Question 5 : Si vous n'avez pas connaissance, pour quelles raisons	
Manque de communication	20
Non concerné	11
Actions trop anciennes	2

Question 6 : Contractualisation des MAE	
Oui	25
Non	9

Question 7: MAE contractualisées	
Mesure Herbe 06	12
Mesure Herbe 07	17
Mesure Herbe 08	9
Mesure Herbe 09	2

Question 8 : Raisons de la contractualisation des MAE	
Valorisation et conservation des paysages	20
Conservation d'un savoir-faire et d'une tradition	11
Aide financière	21
Conviction environnementale	10
Autres : Imposer	1

Question 9: Mise en œuvre des MAE	
Maintien des pratiques	21
Évolution des pratiques	4

Question 10 : Si maintien des pratiques, pour quelles mesures	
Herbe 06	2
Herbe 07	8
Herbe 08	2
Herbe 09	2
Herbe 06 + 07	2
Herbe 06 + 08	3
Herbe 06 + 07 + 08	2

Question 11 : Évolution des pratiques, pour quelles mesures	
Herbe 06	2
Herbe 07	1
Herbe 07 + 08	1

Question 12: Était-ce contraignant ?	
Oui	4
Non	21

Question 13 : Si oui, pourquoi ?	
Difficulté par rapport à la pente	1
Fauche et ramassage du foin difficile	1
La tenue du cahier	1
Fauche tardive en cas de précocité de l'herbe	1

Question 14 : Accompagnement dans la démarche	
Oui	17
Non	8

Question 15 : Par qui ?	
APTV	3
Chambre d'agri	4
GEDA	6
SEA	2
Membres de la famille	2
Réunion DDT / GEDA	1

Question 16 : % des surfaces engagées en MEA		
0%		3
3%		1
5%		2
Entre 1 et 5 %		2
Entre 5 et 10 %		4
10%		3
15%		2
18%		1
20%		3
25%		1
30%		3

Question 17 : Pratique des enregistrements		
Oui		18
Non		6

Question 18 : Support des enregistrements		
Calepin		15
Note/dessin sur photo aériennes		0
Enregistrements sur fichier informatique		6
Cahier de suivi : pâturage, épandage, fauchage...		1

Question 19 : Avantages à la mise en œuvre des MAE		
Oui		17
Non		8

Question 20 : lesquelles ?		
Conservation de la diversité floristique		3
Entretien de l'espace / Maintien des espaces ouverts		3
Financier		9
Maintien de la fauche et de la diversité		1
Reconnaissance du travail des anciens		1
Sensibiliser à la biodiversité		1

Question 21 : Renouvellement des contrats MAE		
Oui, sur les mêmes mesures et mêmes prairies		17
Oui mais différemment		15
Non		2

Question 22 : Raisons du changement de contractualisation		
Cessation d'activité		1
En fonction du cahier des charges des mesures / Plus de souplesse dans le cahier des charges		2
En fonction du zonage		9
Sur plus de prairies		1
Si les communes s'engagent		1
En concertation avec les agriculteurs		1

Question 23 : Si non renouvellement des MAE		
Cessation d'activité		2

Question 24 : Raisons de la non contractualisation des MAE		
Je ne savais pas que mon exploitation était située sur un site natura 2000		1
Manque de temps		1
Complexité des démarches administratives		1
Je ne sais pas à qui demander de l'aide pour les formalités		1
Contraintes techniques liées à la parcelle		1
Contraintes liées aux exigences des cahiers des charges des MAE		2
Je ne vois pas l'intérêt de cette démarche		0
Problème de pérennité de l'exploitation		0
Autre: Moins de surface sur ce versant		1
Autre: Contractualisation si le zonage colle aux îlots PAC		1
Autre : Pas concerné par le zonage		1
Autre : Fin d'exploitation		1
Autre : Sécurité foncière		1
Autre : Lié au morcellement des zones		1
Autre : Non reconduit après les 5 premières années		1

Question 25: Mesures de gestion adaptées ?		
Oui		26
Non		6
Je ne sais pas		2

Question 26 : Si non, pourquoi		
Problème de date de fauche tardive et avancement de la végétation		4
Zonage et contraintes strictes du cahier des charges des MAE		1
Zonage et mesures imposées		1

Question 27: Satisfaction des études faune et flore		
Oui		10
Non		1
Je n'ai pas connaissance du contenu des études		23

Question 28 : Si non, pourquoi ?		
Reproche fait par le PNV car fauche des fleurs de montagne rares (réapparues suite à l'entretien et à la mise en pâture de la parcelle)		

Question 29 : Utilités des actions de communication		
Oui		24
Non		3
Je n'ai pas connaissance de ces actions		7

Question 30 : Si non, pourquoi ?		
Aucun apport au monde agricole. Si respect des bonnes pratiques, pas besoin de faire de la communication		
Parce que je ne m'y intéresse pas		

Question 31 : Satisfaction de l'animation générale de l'APTV		
Oui		16
Non		2
Je n'ai pas connaissance de l'animation générale menée par l'APTV		16

Question 32 : Si non, pourquoi ?  
 Pas assez de communication auprès des collectivités pour le PAEC = pas assez de contractualisation  
 Reste de l'entre soi, se donner bonne conscience, une belle image pour eux mais sans apport pour les agriculteurs

Question 33 : Satisfaction de la mise en œuvre de la Natura 2000

0	1
1	0
2	1
3	0
4	3
5	11
6	7
7	1
8	6
9	3
10	1

Question 34 : Pour la gestion du site

Irrigation (conduite d'eau...)	14
Broyage (des épines et actions d'ouverture du milieu)	14
Gestion des plantes envahissantes (myrtilles, gentianes, arcosse...)	9
Concertation du zonage avec l'agriculteur	8
Création et entretien des piste 4X4	5
Élargissement du site	4
Accompagnement dans le sursemis	2
Interdiction engrais en montagne	2
Zone humide (compromis avec le drainage)	2
Déboisement	2
Valorisation des effluents	2
Actions sur les zones de pentes (achat matériel, rémunération)	2
Interdire l'usage du liser (liser = désherbant et pratique du crépis d'arbre)	2
Entretien des arbres en bordure de parcelle	1
Trouver une solution + souple pour la date de fauche tardive	1
Refaire canaux et rigoles	1
Sécurisation foncière	1
Défilé de pâture	1
Suivi régulier des plantes indicatrices	1
Distinction entre zone de pâture et de fauche	1
Co financement d'action pour les zones hors Natura 2000	1
Article 21 (Défrichement)	1
Respect du chargement des parcelles	1

Question 35 : Pour le suivi scientifique

Suivi oiseaux	4
Réponse au blanchiment des prairies	3
Diffuser les résultats	2
Suivi des plantes envahissantes (arcosse...)	2
Étude de sol (Suivi pH en lien avec les pratiques)	1
Suivi lagopède à Séz	1
Problèmes entre oiseaux et raisins	1

Question 36 : Pour la communication

Newsletters (1 par saison)	10
Sensibilisation de tous les acteurs aux bonnes pratiques et au respect	6
Action de communication auprès du jeune public	5
Panneaux Natura 2000	3
Réunion pour remettre les info sur le terrain (retour concret des résultats des études)	3
Concours "Prairies Fleuries" devient un concours fourrage	3
Implication des agri (comment ???)	3
Action de communication avec les OT	2
Améliorer la communication	2
Concertation entre les acteurs et utilisateurs (zonage et pratiques)	2
Faire le lien entre les MAE Natura 2000 et hors Natura 2000 pour les collectivités	1
Rencontres régulières avec les agri	1
Formation continue Prairies	1
DOCOB + synthétique et + accessible	1
Vulgarisation	1
Information des proprio fonciers des contraintes (entretien des rigoles en ZH)	1



## Annexe 7 : Résultats des entretiens collectivités et associés

Question 1 : Etes-vous ?	Nb réponse
Une collectivité	9
Un partenaire institutionnel	1
Une asso environnementale	3

Question 2 : De qui est connue Natura 2000 ? Par les élus et les partenaires institutionnels	
Agriculteurs	11
Habitants	0
Touristes	0
Asso environnementales	13
Autre : Asso locales	1
Autre : Domaine skiable	1

Question 3 : Comment avez-vous connu Natura 2000 ?	
Activité d'élus	7
Vie associative	2
Citoyenneté	1
Cœur de métier	2
Contraintes imposées	1
VP Chambre Agriculture	1

Question 4: Raisons du choix	
Biodiversité des prairies de fauche	12
Présence de fleurs remarquables	9
Présence d'oiseaux remarquables	5
Qualité de la production du beaufort	4
Protection des zones agricoles des pressions urbaines	1
Protection des zones agricoles des pressions touristiques	2

Question 5 : Actions menées par l'APT	
Portage du PAEC	10
Concours agricoles des prairies fleuries	12
Formations agriculteurs et analyses fourragères	6
Études faune et flore	7
Animations écoles	8
Formation AMM	5
Expo photo	9
Création topoguide	6
Sentiers bota et d'interprétation	5
Animation COPIL	12

Question 6 : Si vous n'avez pas connaissance, pour quelles raisons	
Manque de communication	1
Non concerné	4
Actions trop anciennes	2

Question 7 : Connaissance du DOCOB du S23	
Oui	9
Non	4

Question 8 : Zonage du S23 et problème d'urbanisme	
Oui	3
Non	6
Non concerné	4

Question 9 : Si oui, quel cadre ? Quel projet ?	
Anciennement dans le POS	
Aménagement de pistes de ski + Création d'un bâtiment agricole (avec pb PPR)	
Installation d'une étable pour le dernier agriculteur de la commune à cheval sur le site Natura 2000 et en dehors	

Question 10 : Conséquences positives sur la qualité des espaces	
Oui	6
Non	5
Je ne sais pas	2

Question 11: Si non, pourquoi ?	
Conservation et poursuite des pratiques agricoles	
les zones d'alpages laissent à désirer sur certains secteurs	
doute sur les pratiques agricoles effectives	
aucune = non mise en place d'actions préconisées par Natura 2000	
Perte de dernier exploitant agricole	

Question 12 : Implication dans les actions du S23	
Oui	10
Non	3

Question 13 : Si oui la ou lesquelles ?	
Toutes	1
COPIL	5
Réunions multiples	1
Accueil de l'expo photo	1
Élaboration du SCOT	1
Topoguide	1
PAEC	1
Animation auprès des écoles et Formation pour les agri	1

Question 14 : Participation au COPIL	
Oui	9
Non	4

Question 15 : Si non, pourquoi ?	
Pas disponible	2
Manque d'intérêt	1
Pas d'action	1
Manque de temps, de motivation et d'info	1

Question 16: Mesures de gestion adaptées ?	
Oui	9
Non	3
Je ne sais pas	1

Question 17 : si non pourquoi?  
 Pas assez contraignantes pour préserver réellement la biodiversité des prairies de fauche (végétales et animales) et pas suffisamment attractives pour compenser la perte de gain possible, donc pas contractualisées sur la totalité des parcelles concernées  
 Pratique d'une seule fauche en début d'été puis pâture à l'automne

Question 18: Satisfaction des études faune et flore

Oui	6
Non	2
Je n'ai pas connaissance du contenu des études	5

Question 19 : Si non pourquoi ?  
 L'étude floristique montre une certaine érosion de la biodiversité dans les parcelles remarquables. Il faut en comprendre l'origine.  
 Apport de nouvelles contraintes

Question 20 : Utilités des actions de communication

Oui	11
Non	0
Je n'ai pas connaissance de ces actions	2

Question 21 : Si non pourquoi ?

Question 22 : Satisfaction de l'animation générale de l'APTV

Oui	9
Non	2
Je n'ai pas connaissance de l'animation générale menée par l'APTV	1

Question 23 : Satisfaction de la mise en œuvre de la Natura 2000

0	1
1	0
2	1
3	0
4	0
5	2
6	3
7	1
8	5
9	0
10	0

Question 24 : Pour la gestion du site

Suivi des pratiques effectives et réalisées	4
Irrigation	2
Valorisation des effluents	2
Cohérence du zonage	2
Mesure de broyage	1
Bilan des zones embroussaillées	1
Comprendre la régression de la biodiversité	1
Article 21 (Défrichement)	1
Problème avec le PNV	1
Ne pas irriguer	1
Aider les agri à trouver des solutions alternatives	1
Sensibilisation et montrer les conséquences + et - des changements de pratiques	1
Sensibilisation des proprio foncier non agri	1
Maintenir l'agriculture	1
Restauration/Entretien des pelouses sèches et zones humides	1

Question 25 : Pour le suivi scientifique

Avifaune	4
Entomofaune	3
Suivi des pratiques effectives	2
Diffusion des résultats	2
Poursuite du travail sur la biodiversité des prairies	1
Chiroptères (?)	1
Conséquences de l'irrigation sur la flore naturelle	1

Question 26: Pour la communication

Actions pédagogiques (du primaire au lycée)	4
. + d'expo	3
Continuer les actions de comm	2
Sensibilisation	2
Panneaux d'info Natura 2000	2
Vulgarisation	1
Développer les sentiers bota (avec projet pédago)	1
Faire de la relance dans les invitations	1
Poster des plantes remarquables locales	1
Concours Praires fleuries	1
Réalisation d'un film	1
Faire le lien entre Beaufort et flore (qualité gustative et biodiv)	1